REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

COOPERATION CAMEROUN – BANQUE MONDIALE
CAMEROON - WORLDBANK COOPERATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

GENERAL SECRETARIAT

PROJET D'AMELIORATION DE L'EFFICACITÉ DE LA DÉPENSE PUBLIQUE ET DU SYSTÈME STATISTIQUE
STRENGTHENING PUBLIC SECTOR EFFECTIVENESS AND STATISTICAL CAPACITY PROJECT
UNITE TECHNIQUE DE MISE EN ŒUVRE (UTM- COMPOSANTE 3)

PBF
Performance Base Financing

e-PBF 1.0

SYSTEME ELECTRONIQUE DE REMUNERATION BASÉE SUR LA PERFORMANCE DE CERTAINS ACTEURS DU SYSTÈME DES MARCHÉS PUBLICS

Manuel d'utilisation
CER

BY
SANAGHA TECHNOLOGIES CORPORATION LTD
BP : 6880, YAOUNDE / Tél. : 675 990 579 / 222 31 73 91
Email : SanaghaLTD@hotmail.com

Version **1.6**. – Novembre 2022

.

Copyright © MINMAP **e-PBF** 2022

TABLE DES MATIERES

Tableaux illustratifs.....IV

Figures illustratives IV

Encadrés et remarques importantes IV

Sigles et abréviations IV

INTRODUCTION ..... - 1 -

1.1. OBJECTIF DU MANUEL ..... - 1 -

1.1.0. Objectif général..... - 1 -

1.1.1. Objectifs spécifiques..... - 1 -

1.2. RAPPEL DES PRINCIPES DU PBF-PROCUREMENT.... - 2 -

1.2.0. Mise en œuvre des principes du PBF dans e-PBF..... - 2 -

1.2.1. Garantie du principe de la séparation des fonctions ..... - 3 -

1.2.2. Respect du principe de l'autonomie de gestion ..... - 3 -

1.2.3. Garantie de l'équilibre entre les recettes et les dépenses..... - 3 -

1.2.4. Respect du principe d'équité..... - 4 -

1.2.5. Implémentation de la collaboration entre les acteurs ..... - 4 -

1.2.6. Garantie du respect de la mission de service public..... - 4 -

1.3. ACTEURS ET ATTRIBUTIONS DU PBF-PROCURMENT- 4 -

1.3.0. Les Acteurs du PBF ..... - 4 -

1.3.1. Les attributions des acteurs et les rôles e-PBF correspondants .. - 5 -

1.4. CONTENUS ET AUDIENCE..... - 7 -

1.4.0. Structure et contenus du document..... - 7 -

1.4.1. Public cible de ce manuel ..... - 7 -

1.4.2. Manuels thématiques d'e-PBF..... - 7 -

1.4.3. Architecture d'e-PBF..... - 8 -

PARTIE I : PROCESSUS METIERS DU PBF-PROCUREMENT..... - 9 -

1.5. CONNEXION A LA PLATEFORME e-PBF..... - 9 -

1.5.0. Page d'accueil d'e-PBF..... - 9 -

1.5.1. Connexion à e-PBF..... - 9 -

1.6. CONTRACTUALISATION..... - 10 -

1.6.0. Généralités..... - 10 -

1.6.0.1. Processus de Contractualisation cas du CER..... - 10 -
1.6.0.2. Prérequis..... - 11 -
1.6.0.3. Module e-PBF de Contractualisation..... - 11 -

1.6.1. Budgétisation..... - 11 -

1.6.1.1. Initialisation d'un exercice..... - 12 -
1.6.1.2. Importation de la programmation..... - 12 -
1.6.1.3. Comment visualiser son Journal Projets ?..... - 12 -
1.6.1.4. Comment visualiser les détails de budgétisation ?..... - 14 -

1.6.2. Contrat de performance..... - 14 -

1.6.2.1. Comment procéder à la souscription du contrat de performance ?..... - 15 -
1.6.2.2. Comment procéder à la signature du contrat de performance ?..... - 16 -
1.6.2.3. Comment générer le Contrat de Performance d'un prestataire ?..... - 18 -

1.7. GESTION DES LIVRABLES..... - 19 -

1.7.0. Généralités..... - 19 -

1.7.0.1. Processus des CER pour la production et de déclaration des livrables..... - 19 -
1.7.0.2. Prérequis..... - 19 -
1.7.0.3. Module e-PBF de Gestion des Livrables..... - 20 -

1.7.1. Déclaration Livrable..... - 20 -

1.7.1.1. Cas du CER..... - 21 -
1.7.1.1.1. Comment déclarer la production de livrable du CER ?..... - 21 -
1.7.1.1.2. Comment joindre les documents justificatifs de production du livrable ?..- 22 -

1.7.2. Soumission Livrable..... - 23 -

1.7.2.1. Comment soumettre pour vérification un livrable déclaré ?..... - 23 -

1.7.3. Détails Livrables Produits..... - 25 -

1.7.3.1. Comment visualiser les différents livrables produits ?..... - 25 -

1.8. FACTURATION..... - 26 -

1.8.0. Généralités..... - 26 -

1.8.0.1. Processus de Facturation..... - 27 -
1.8.0.2. Prérequis..... - 27 -

1.8.0.3. Module e-PBF de Facturation des Livrables ..... - 27 -
1.8.1. Facture Production ..... - 28 -
1.8.1.1. Comment générer la facture de la production des livrables déclarés/validés ? - 29 -
1.8.1.2. Comment soumettre une facture validée pour paiement ? ..... - 31 -
1.8.2. Facture Bonus Qualité ..... - 32 -
1.8.2.1. Comment générer la facture bonus qualité des livrables déclarés/validés ? ..... - 34 -
1.9. PAIEMENT ..... - 36 -
1.9.0. Détails de Paiement ..... - 36 -
1.9.0.1. Comment suivre le paiement des factures soumises ? ..... - 37 -
1.10. PRODUCTION ET EDITION DES RAPPORTS .... - 38 -
1.10.0. Rapport de Vérification Quantitative ..... - 38 -
1.10.0.1. Comment générer le rapport de vérification quantitative ? ..... - 38 -
1.10.1. Rapport de Vérification Qualitative ..... - 40 -
1.10.1.1. Comment générer le rapport de vérification qualitative ? ..... - 41 -
1.11. SÉCURITÉ ..... - 42 -
1.11.0. Compte utilisateur ..... - 42 -
1.11.0.1. Comment changer de mot de passe ? ..... - 42 -
1.11.0.2. Comment se déconnecter de l'application ? ..... - 43 -
ANNEXES ..... - 44 -
A. Autres annexes ..... - 44 -

Tableaux illustratifs

Tableau 1: Attributions des acteurs du PBF-Procurement et rôles e-PBF correspondants ---------- - 6 -
Tableau 2: Prérequis du Processus de Contractualisation ---------- 11 -
Tableau 3: Scénario de budgétisation ---------- 12 -
Tableau 5: Scénario de l'établissement du contrat de performance ---------- 15 -
Tableau 6: Prérequis du Processus de Déclaration des Livrables ---------- 19 -
Tableau 7: Scénario de déclaration d'un livrable ---------- 20 -
Tableau 11: Prérequis du Processus de Facturation des Livrables Validés ---------- 27 -
Tableau 12: Scénario de facturation trimestrielle des livrables ---------- 28 -
Tableau 13: Scénario de facturation semestrielle des livrables avec bonus qualité ---------- 33 -
Tableau 16: Scénario de consultation du statut des factures ---------- 36 -
Tableau 18: Structure d'un rapport de vérification quantitative ---------- 38 -
Tableau 19: Structure d'une fiche de vérification quantitative ---------- 38 -

Figures illustratives

Figure 1: Interdépendances fonctionnelles entre les acteurs du PBF-Procurement _____ - 5 -
Figure 2: Architecture en couches d'e-PBF 1.0 _____ - 8 -
Figure 8: Extrait d'un Contrat de Performance (cas de la CIPM/MINMAP/2021) _____ - 18 -
Figure 14: Suivi des factures trimestrielles d'un Prestataire (cas de la CIPM/ARMP)_____ - 29 -
Figure 15: Extrait d'une facture de production trimestrielle déclarée (cas de la CIPM/ARMP) __ - 30 -
Figure 16: Extrait d'une facture de production trimestrielle validée (cas de la CIPM/ARMP) ___ - 30 -
Figure 17: Suivi du statut de validation des factures trimestrielles d'un Prestataire (cas de la CIPM/ARMP) _____ - 31 -
Figure 18: Soumission d'une facture clôturée d'un Prestataire (cas de la CIPM/ARMP) _____ - 32 -
Figure 19: Extrait d'une facture bonus qualité semestrielle déclarée (cas de la CIPM/ARMP) ___ - 35 -
Figure 20: Extrait d'une facture bonus qualité semestrielle validée (cas de la CIPM/ARMP)____ - 36 -
Figure 22: Suivi du paiement des factures soumises (cas de la CIPM/MINMAP/2021) _____ - 37 -
Figure 23: Extrait d'une fiche de vérification quantitative (cas de la CIPM/MINMAP) _____ - 40 -
Figure 24: Extrait d'un rapport de vérification quantitative (cas de la CIPM/MINMAP) _____ - 40 -
Figure 25: Extrait d'un rapport de vérification qualitative (cas de la CIPM/MINMAP) _____ - 42 -

Encadrés et remarques importantes

Encadré I: Déroulement du processus de contractualisation du PBF-Procurement ---------- 10 -
Encadré V: Déroulement du processus des CER de production et de déclaration des livrables ----- 19 -
Encadré VII: Déroulement du processus de facturation du PBF-Procurement ---------- 27 -

Sigles et abréviations

ACMP	**:**	Autorité Chargée des Marchés Publics
AI	**:**	Auditeur Indépendant
ARMP	**:**	Agence de Régulation des Marchés Publics
CCCM	**:**	Commission Centrale de Contrôle des Marchés (Publics)
CER	**:**	Comité en charge de l'Examen des Recours

CIPM	**:**	Commission Interne de Passation des Marchés
CMP	**:**	Code des Marchés Publics
CP	**:**	Contrat de Performance
CPM	**:**	Commission de Passation des Marchés
COLEPS	**:**	*Cameroon Online Electronic Procurement System*
CSPM	**:**	Commission Spéciale de Passation des Marchés
e-PBF	**:**	*Electronic Performance Based Financing*
MINMAP	**:**	Ministère des Marchés Publics
MO	**:**	Maître d'Ouvrage
MOD	**:**	Maître d'Ouvrage Délégué
OI	**:**	Observateur Indépendant
PBF	**:**	*Performance Based Financing*
SCA	**:**	Sous-Commission d'Analyse (des Offres)
SIGAMP	**:**	Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics

INTRODUCTION

Dans le cadre de la réforme du système des marchés publics au Cameroun engagée en 2018 par la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, un mécanisme dit de rémunération basé sur la performance (PBF) de certains acteurs de la passation des marchés publics fut élaboré. Ce mécanisme a été institutionnalisé par l'arrêté ministériel n°0271/MINMAP/CAB du 27 septembre 2018 portant institution et organisation des modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics. L'opérationnalisation dudit arrêté a abouti à la conception d'un manuel des procédures du PBF-Procurement qui a servi de cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la phase pilote. Dans la suite de la mise en œuvre de cette phase pilote, l'Etat du Cameroun a opté pour la digitalisation du mécanisme PBF-Procurement.

La plateforme issue de cette digitalisation baptisée *electronic Performance Based Financing* (e-PBF) offre l'ensemble des fonctionnalités nécessaires à la mise en œuvre de la collaboration entre les parties prenantes du PBF-Procurement au Cameroun.

1.1. OBJECTIF DU MANUEL

1.1.0.Objectif général

L'objectif général de ce document est de présenter l'ensemble des fonctionnalités de l'application e-PBF pour la rendre exploitable par les Administrateurs Systèmes d'e-PBF et les Administrateurs Métiers du PBF-Procurement du Cameroun.

1.1.1.Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de ce document sont :

- La présentation des différents modules de la plateforme e-PBF ;
- Les processus métiers d'e-PBF ;
- L'administration métier d'e-PBF ;
- La sécurité et l'administration système.

1.2. RAPPEL DES PRINCIPES DU PBF-PROCUREMENT

La mise en œuvre du PBF dans la passation des marchés publics s'est effectuée sur la base des principes qui sous-tendent cette approche mais également ceux qui régissent les marchés publics au Cameroun. Ainsi, la mise en œuvre du PBF s'est fondée sur les six principes ci-après :

1) **La séparation des fonctions** (*régulation, contractualisation, prestation, vérification, paiement et renforcement de la voix de la communauté*) est indispensable pour éviter les conflits d'intérêts.
2) **L'autonomie dans la gestion**. Ici les prestataires sont autonomes pour l'utilisation de leurs ressources propres et à mesure de répondre aux priorités de leur fonctionnement.
3) **L'équilibre entre les recettes et les dépenses**. Les structures doivent s'assurer que les revenus et les dépenses sont équilibrés, tout en fournissant des services équitables et de qualité avec un personnel qualifié et motivé pour ne pas risquer le non-renouvellement du contrat et de la faillite de l'autonomie de gestion.
4) **Le principe d'équité**. Il importe ici de s'assurer que l'ACMP et les MO/MOD prennent en compte le volume, la nature et la complexité de certains marchés.
5) **La collaboration entre les parties prenantes**. Le PBF met en exergue plusieurs fonctions qui sont remplies par plusieurs parties prenantes. De ce fait une collaboration étroite des acteurs est indispensable pour la mise en œuvre réussie de l'approche.
6) **Le respect de la mission de service public**. La contractualisation dans le cadre du PBF-Procurement se fait dans le respect de la mission de service public dévolue aux acteurs impliqués.

1.2.0.Mise en œuvre des principes du PBF dans e-PBF

La mise en œuvre d'e-PBF a essentiellement fondé son implémentation autour du Principe n°5 de la Collaboration entre les Parties Prenantes. Il était question de permettre aux différents acteurs du PBF de maximiser la collaboration dans la réalisation de leurs performances respectives tout en minimisant les coûts liés à la mise en œuvre de la séparation des fonctions d'une part, en garantissant la prévisibilité de l'équilibre budgétaire et l'autonomie de gestion des acteurs d'autres parts.

Par ailleurs, la haute *paramétrisation* de la plateforme permet à cette dernière de structurer les données de base pour garantir le principe d'équité.

1.2.1.Garantie du principe de la séparation des fonctions

L'équipe de conception d'e-PBF a mis en œuvre une architecture des traitements partagés qui respecte la séparation imposée par le mécanisme PBF-Procument conformément au manuel des procédures. Ainsi, chaque rôle intervient dans un segment de fonctions et l'administrateur peut les configurer en retirant une fonction à un rôle si la supervision/coaching constate qu'il y a conflit d'intérêt. En revanche, si un rôle manque de fonctions e-PBF pour mettre en œuvre ses activités, l'administrateur système e-PBF peut lui octroyer l'accès a ces fonctions. Ces configurations sont réalisées dans le chapitre 1 (SECURITE) de la Partie III (SECURITE ET ADMINISTRATION SYSTEME).

1.2.2.Respect du principe de l'autonomie de gestion

Les paramètres de contractualisation définissent la typologie des ressources qui fondent l'autonomie de gestion. Ainsi, l'administrateur e-PBF a la possibilité de (re)structurer le processus de contractualisation en définissant de nouveaux types de ressources si d'éventuelles réformes nouvelles interviennent. Cette typologie de ressource permet aux prestataires d'organiser leur budgétisation en début d'exercice.

1.2.3.Garantie de l'équilibre entre les recettes et les dépenses

Comme le budget est élaboré en début d'exercice et les contrats signés entre les cocontractants avant le démarrage des activités du PBF-Procurement, il est évident que la balance budgétaire entre les ressources et les emplois sont examinées et validées. Ceci garantit non seulement le fait que l'équilibre budgétaire est atteint à la programmation, mais qu'il est difficile de réaliser des déséquilibres en cours d'exercice puisque les livrables produits le sont sur la base des projets programmés. Cependant, une routine de réajustement du business-plan est implémentée dans e-PBF pour permettre la flexibilité dans le réaménagement budgétaire en cours d'exercice.

1.2.4.Respect du principe d'équité

Le principe d'équité dans e-PBF, est implémenté conformément aux règles de gestion du Manuel des Procédures. Selon ces règles, chaque membre de l'équipe de réalisation de la performance a un coefficient de quotepart dans la production des livrables telle que la somme des quoteparts coefficientées soit égale à recette totale des livrables produits. De plus, si un membre est absent lors des travaux de production d'un livrable donné, sa quotepart y affectée est redistribuée aux membres ayant réalisés cette production spécifique au prorata des coefficients.

1.2.5.Implémentation de la collaboration entre les acteurs

Les worklows e-PBF sont développés dans le noyau de l'application pour permettre les traitements hiérarchisés et partagés avec des précédences d'états bien calibrés. Ainsi, un livrable ne peut être vu par un vérificateur tant qu'il n'est pas soumis pour vérification et une facture ne peut être vue par un acheteur de performance tant qu'elle n'est pas soumise pour paiement.

1.2.6.Garantie du respect de la mission de service public

Les contrats sont signés entre les parties statutairement investis des pouvoirs nécessaires par le cadre légal et règlementaire des marchés publics. Le manuel des procédures du PBF-Procurement qui est la fondation de l'application e-PBF est lui-même la mise en œuvre de l'arrêté ministériel n°0271/MINMAP/CAB du 27 septembre 2018 portant institution et organisation des modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics.

1.3. ACTEURS ET ATTRIBUTIONS DU PBF-PROCURMENT

1.3.0.Les Acteurs du PBF

Le système des marchés publics fait intervenir un bon nombre d'acteurs à savoir :

— l'Autorité chargée des Marchés Publics (ACMP) ;
— le Ministère des Marchés Publics (MINMAP) ;
— l'Organisme chargée de la Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
— les Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués (MO/MOD);

— les Commissions Centrales de Contrôle des Marchés (CCCM) et les Experts ;
— les Commissions de Passation des Marchés publics (CPM) et Sous-Commissions d'Analyse (SCA) ;
— le Comité chargé de l'Examen des Recours (CER) ;
— les Observateurs Indépendants (OI) et Auditeurs Indépendants (AI) ;
— les Structures Internes de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP).

Pour chacun de ces acteurs, les fonctionnalités ont été développées pour lui permettre de réaliser ses opérations de Collaboration dans la réalisation des performances. Le schéma ci-dessous illustre les rapports fonctionnels et l'interdépendance des acteurs :

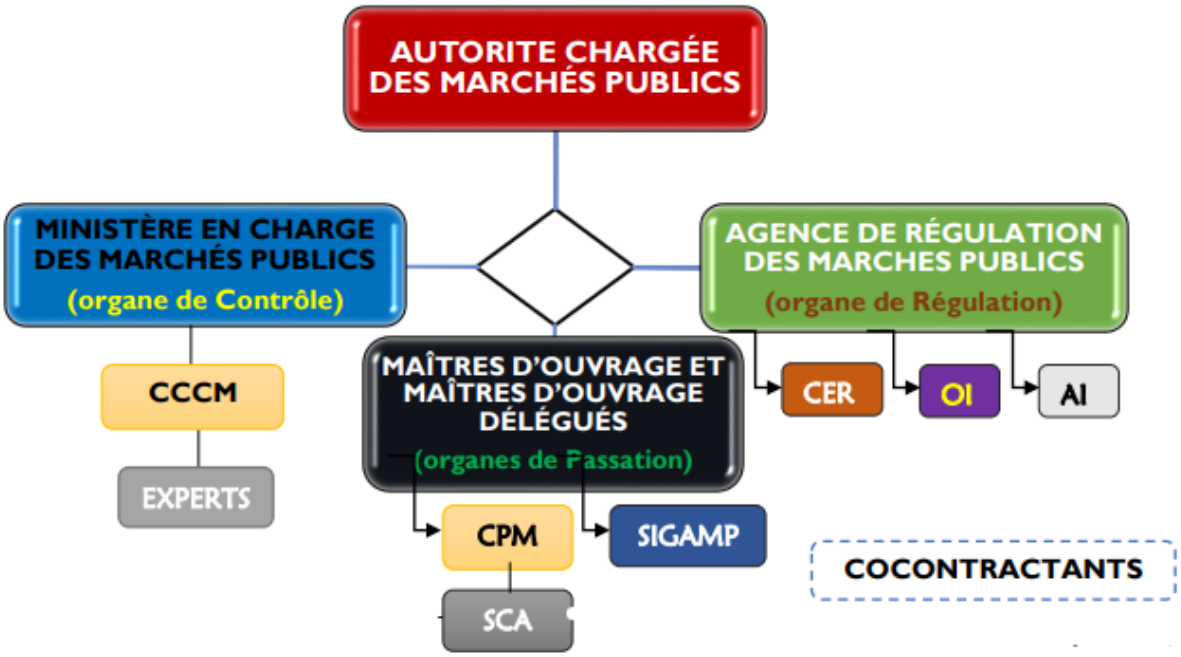

Figure 1: Interdépendances fonctionnelles entre les acteurs du PBF-Procurement

1.3.1. Les attributions des acteurs et les rôles e-PBF correspondants

Acteurs PBF-Procurement	Attributions	Rôles e-PBF
AUTORITE CHARGEE DES MARCHES PUBLICS		
Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics (MINDEL/MINMAP)	Organise et veille au bon fonctionnement du système des marchés publics (*cf. Article 50 du CMP)*	SUPERVISEUR/ COACH
ACTEUR DE CONTROLE		
Ministère des Marchés Publics (MINMAP)	Assure le Contrôle externe de la passation et de l'exécution des marchés publics (cf. Article 47 du CMP	CONTRE-VERIFICATEUR
ACTEUR DE REGULATION		

Acteurs PBF-Procurement	Attributions	Rôles e-PBF
Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	Surveille et facilite le système des marchés publics *(cf. Article 48 du CMP)*	VERIFICATEUR
Observateur Indépendant (OI)	Veille au respect de la réglementation, aux règles de transparence et aux principes d'équité *(cf. Article 42 du CMP)*	Aucun
Auditeur indépendant (AI)	Audite à postériori les marchés signés au cours de l'année écoulée, exécutés ou en cours d'exécution.	Aucun
Comité chargé de l'Examen des Recours (CER)	Examine les recours des soumissionnaires et formule des propositions de mesures appropriées à l'Autorité chargée des Marchés Publics *(cf. Article 49 du CMP)*	PRESTATAIRE CER
ACTEURS DE LA PASSATION		
Maître d'Ouvrage (MO)	Mature, budgétise, programme le projet et conduit le processus de contractualisation (*cf. Article 6, 54 -60 du CMP)*	ACHEUR DE PERFORMANCE PAYEUR
Maître d'Ouvrage Délégué (MOD)	Exerce en qualité de mandataire du MO, tout ou partie des attributions du MO (cf. Article 7 du CMP)	*Idem*
Commission Centrale de Contrôle des Marchés (CCCM)	Organe technique placé auprès du MINDEL/MINMAP chargé du contrôle à priori des procédures de passation des marchés relevant de leurs compétences *(cf. Article 24 du CMP)*	PRESTATAIRE CCCM
Expert	Commis par le Président de la CCCM, il examine les aspects techniques des documents à lui confiés pour avis *(cf. Article 35 du CMP)*	Aucun
Commission de Passation des Marchés (CPM)	Organe d'appui technique placé auprès du MO/MOD Chargé de l'examen des dossiers de consultation, des avenants, des marchés de gré à gré et de l'analyse des offres reçus du MO/MOD en vue de formuler des avis ou des propositions d'attribution *(cf. Article 9 du CMP)*	PRESTATAIRE CPM
Sous-Commission d'Analyse (SCA)	Comité ad-hoc désigné par la CPM pour l'évaluation et le classement des offres aux plans administratif, technique et financier.	Aucun
Structures Internes de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP)	Service interne du MO/MOD qui l'assiste dans le processus de Maturation, de budgétisation, de programmation du projet et de contractualisation *(cf. Article 8 du CMP)*	PRESTATAIRE SIGAMP

Tableau 1: Attributions des acteurs du PBF-Procurement et rôles e-PBF correspondants

1.4. CONTENUS ET AUDIENCE

1.4.0. Structure et contenus du document

Le Manuel d'exploitation d'e-PBF pour les Administrateurs est structuré en trois grandes parties. La partie I structure et présente l'ensemble des processus métiers du PBF-Procurement tels que définis dans le Manuel des Procédures y relatif. Pour sa part, la partie II regroupe et expose les processus de l'administration métier de la plateforme. Ces processus essentiellement relatifs aux paramétrages et à la définition des données et structures de données de base de la plateforme, permettent d'organiser l'exploitation digitale des processus du PBF et d'en orchestrer la collaboration entre les acteurs. Enfin, la partie III dédiée à la sécurité et à l'administration système d'e-PBF présente les opérations purement techniques, destinées à maintenir la plateforme fonctionnelle et d'en garantir la qualité et l'intégrité des données.

1.4.1.Public cible de ce manuel

Ce manuel s'adresse à tous ceux et toutes celles qui ont et/ou auront en charge l'administration complète de la plateforme e-PBF au Ministère des Marchés Publics (MINMAP). Il leur présente en détail toutes les opérations et les fonctionnalités nécessaires à l'opérationnalisation d'e-PBF au quotidien depuis les opérations d'ouverture des exercices budgétaires à leur clôture en passant par le suivi des utilisateurs dans leurs opérations d'exploitation quotidienne de la plateforme.

Dans ce manuel, qui est le plus complet de tous les volumes-guides d'exploitation d'e-PBF, vous trouverez toutes les fonctions implémentées dans cette plateforme.

1.4.2.Manuels thématiques d'e-PBF

A côté de ce manuel, d'autres guides plus spécifiques proposent des détails fonctionnels aux différents rôles e-PBF. Il s'agit de :

(a) Manuel e-PBF des formateurs (et coaches externes) ;

(b) Manuel e-PBF des SIGAMP ;

(c) Manuel e-PBF des CPM (CCCM, CIPM et CSPM) ;

(d) Manuel e-PBF du CER ;

(e) Manuel e-PBF des *Responsables ARMP* (*Vérificateurs) ;*

(f) Manuel e-PBF des *Responsables du MINMAP* (Contre-vérificateurs et Superviseurs/Coaches)

1.4.3. Architecture d'e-PBF

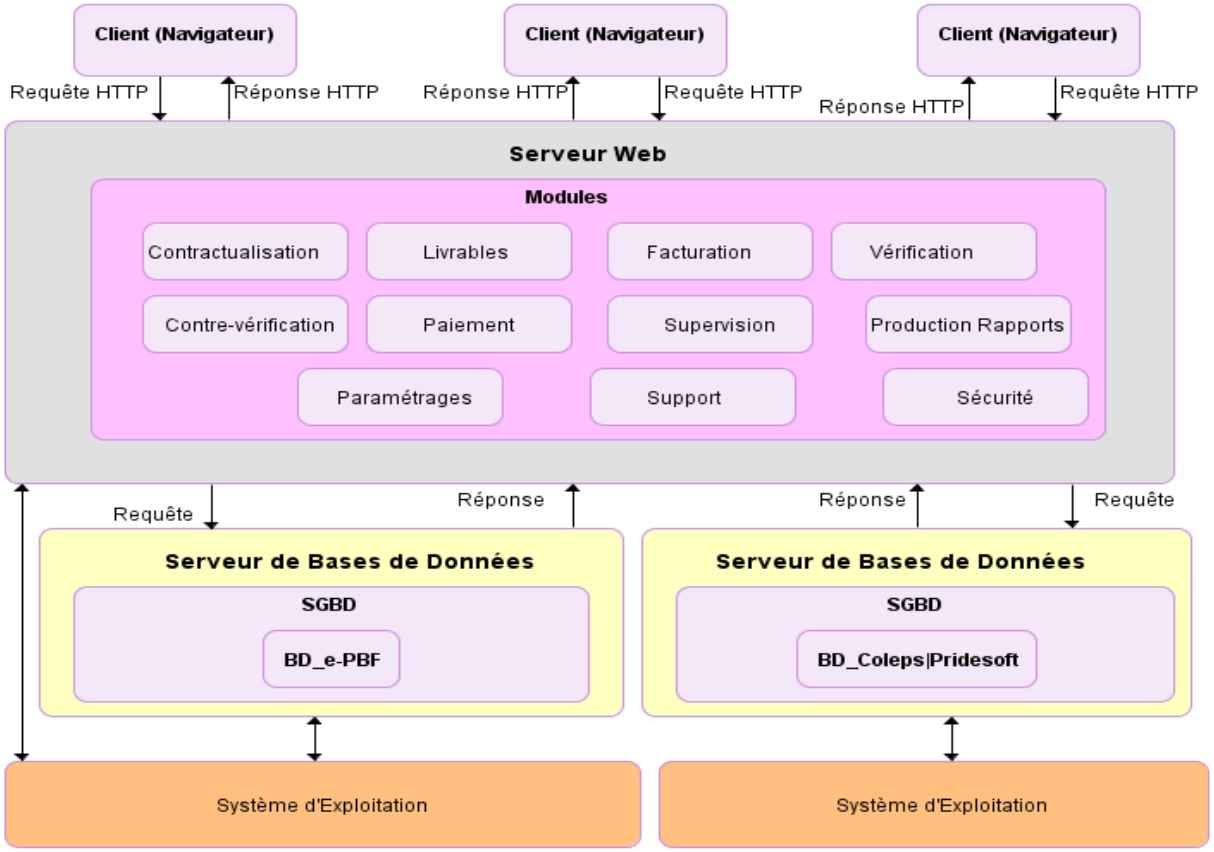

Figure 2: Architecture en couches d'e-PBF 1.0

PARTIE I : PROCESSUS METIERS DU PBF-PROCUREMENT

1.5. CONNEXION A LA PLATEFORME e-PBF

1.5.0.Page d'accueil d'e-PBF

A la saisie de l'adresse https://epbf.minmap.cm dans un navigateur web connecté à l'internet, nous accédons à l'accueil de l'application que présente l'image ci-dessous suivie éventuellement d'un texte qui n'est en rien contraignant à l'utilisation de l'application.

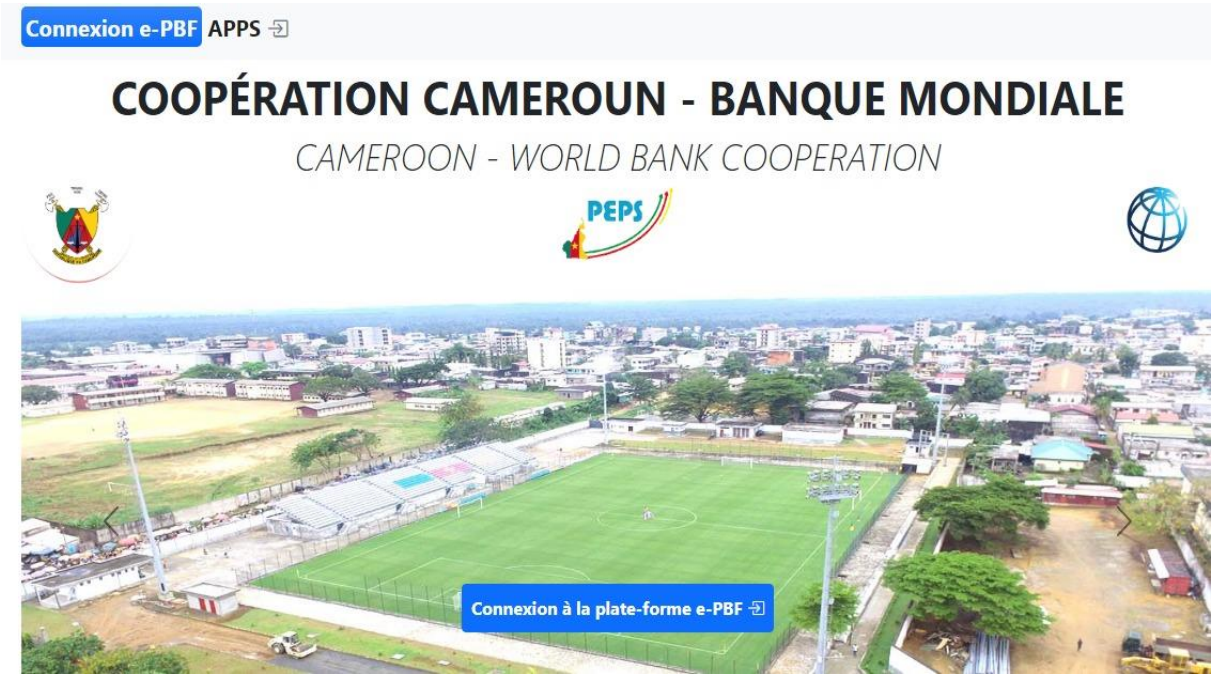

1.5.1.Connexion à e-PBF

Pour la connexion à l'e-PBF, il est obligatoire de s'authentifier au préalable. Pour ce faire, l'usager doit disposer des clés d'authentification personnelles qui sont fournies lors de l'enrôlement des personnes physiques agissant dans le compte des acteurs PBF. Ainsi, il saisit son compte d'utilisateur et son mot de passe. Puis, il clique sur l'un des boutons de connexion (« connexion e-PBF » « APPS » ou « connexion à la plate-forme e-PBF »)

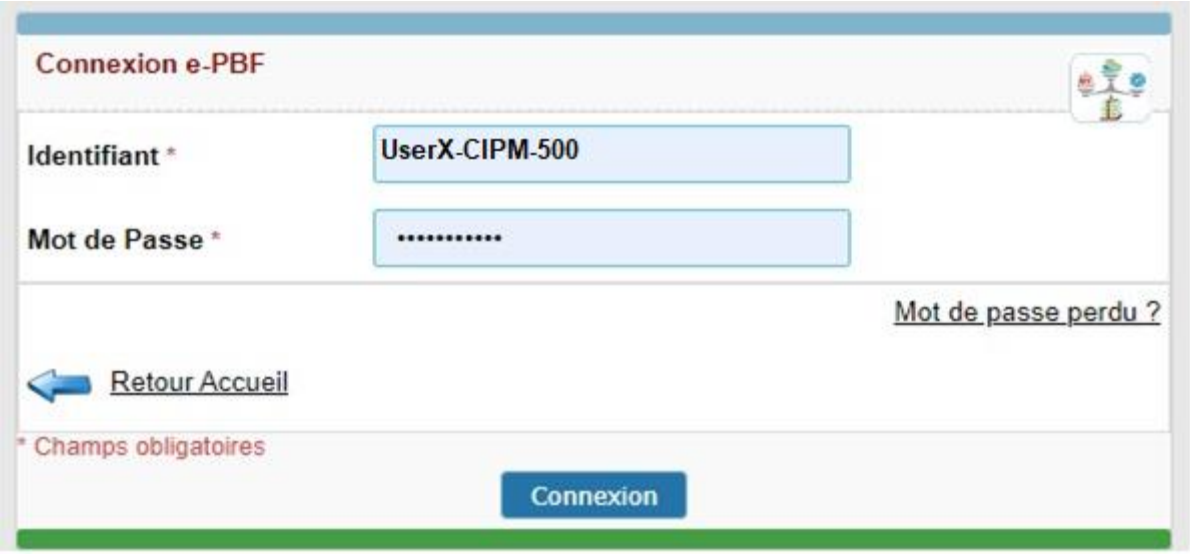

Entrez vos identifiants et mot de passe personnel et connectez-vous.

1.6. CONTRACTUALISATION

1.6.0.Généralités

Le module Contractualisation permet d'effectuer les opérations de Budgétisation, d'élaboration du Business Plan et du Contrat de Performance. Il est constitué des sous-modules ci-après : (1) Budgétisation, (2) Business Plan, (3) Contrat de Performance.

1.6.0.1. Processus de Contractualisation cas du CER

Encadré I: Déroulement du processus de contractualisation du PBF-Procurement

(1) L'ACMP définit le plan de charge de chacun de ses Prestataires
(2) L'AC MP élaborer le contrat de performance et le soumet au Prestataire dans un délai de 02 jours.
(3) Le Prestataire reçoit et souscrit le Contrat de performance dans les 2 jours qui suivent.
(4) L'ACMP contresigne le Contrat de Performance

Source: Manuel des procédures PBF-Procurement. (2019, p.33)

1.6.0.2. Prérequis

Le processus de contractualisation entre les Prestataires et les Acheteurs de Performance du PBF-Procurement est sujet aux préalables définis dans le tableau ci-dessous.

Priorité	Désignations	Responsables
1	L'exercice en cours traitement doit être initialisé	Administrateurs e-PBF (DSI/MINMAP)
2	Le journal des projets du MO pour l'exercice en cours de traitement doit être chargé	Administrateurs e-PBF (DSI/MINMAP)

Tableau 2: Prérequis du Processus de Contractualisation

1.6.0.3. Module e-PBF de Contractualisation

Le module **Contractualisation** permet d'effectuer les opérations de Budgétisation, d'élaboration du Business Plan et du Contrat de Performance. Il est constitué des fonctionnalités éponymes structurés en trois (03) sous-modules : (1) **Budgétisation**, (2) **Business Plan** et (3) **Contrat de Performance**. C'est à partir de ce module que le *Prestataire* contractualise avec son *Acheteur de Performance*

1.6.1.Budgétisation

Cette fonctionnalité permet de visualiser les éléments de programmation ainsi que les détails de budgétisation qui découlent de la programmation. Le budget de fonctionnement des acteurs dans le cadre du *PBF-Procurement* doit couvrir une année budgétaire. La soutenabilité budgétaire consécutive à l'utilisation de ce nouvel outil dans le secteur des marchés publics appelle la prise en compte des coûts induits y relatifs. Cette fonctionnalité permet de calculer le budget *PBF-Procurement* d'un *Acheteur de Performance* donné (ACMP/MO/MOD) pour un exercice donné ; le budget PBF de l'*Acheteur de Performance* étant la somme des budgets de tous ses *Prestataires*.

OP	Opérations	Observations
T1	L'utilisateur se connecte au système et accède à la fonctionnalité de Budgétisation	

OP	Opérations	Observations
T2	Le système renvoie le formulaire de Budgétisation	
T3	L'utilisateur renseigne l'exercice budgétaire	
T4	L'utilisateur clique sur le bouton Valider	
T5	Le système effectue des calculs sur la base de l'information fournie **Formule :** Budget PBF $_{Acheteur}$ = Somme Budgets des Prestataires Budget $_{Prestataire}$ = Production annuelle + Bonus Qualité annuel *Références* : Voire Chapitre 4 (p.83) du manuel pour les détails des formules.	
T6	Le système retourne un état qui présente le Budget PBF de l'Acheteur de Performance	

Tableau 3: Scénario de budgétisation

Observation **:** Pour le cas du *CER*, la valeur initiale (*nombre de recours*) pour l'estimation des recours pour l'année n-1 est paramétrée. Pour la budgétisation, le Bonus Qualité est plafonné au maximum (Coefficient A = B = C = 1).

1.6.1.1. Initialisation d'un exercice

L'initialisation d'un exercice budgétaire est une opération de l'administration métier d'e-PBF. Sa réalisation est décrite dans le chapitre relatif à l'ouverture de l'exercice budgétaire de la partie dédiée à l'Administration Métier d'e-PBF.

1.6.1.2. Importation de la programmation

L'importation de la programmation exportée de COLEPS est décrite dans le chapitre relatif à l'ouverture de l'exercice budgétaire de la partie dédiée à l'Administration Métier d'e-PBF.

1.6.1.3. Comment visualiser son Journal Projets ?

Pour visualiser sa programmation, procéder de la façon suivante :

1- Dérouler le module Contractualisation, le menu Budgétisation, puis cliquer sur la fonctionnalité **Journal Projets** ;

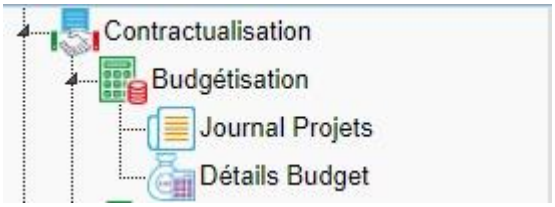

2- Dans la fenêtre active, choisir l'exercice concerné, puis cliquer sur le bouton **Valider**

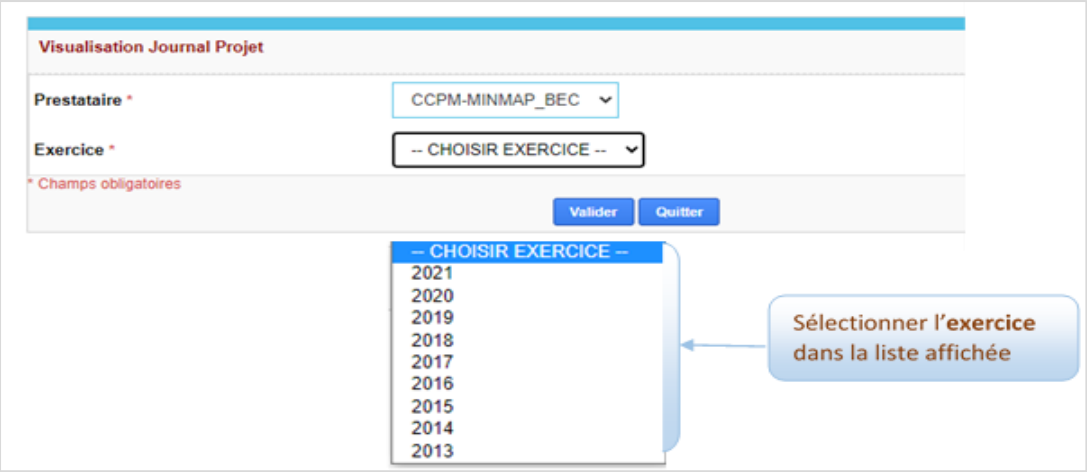

3- Après avoir cliqué sur le bouton **Valider**, le journal des projets du prestataire pour l'exercice est affiché

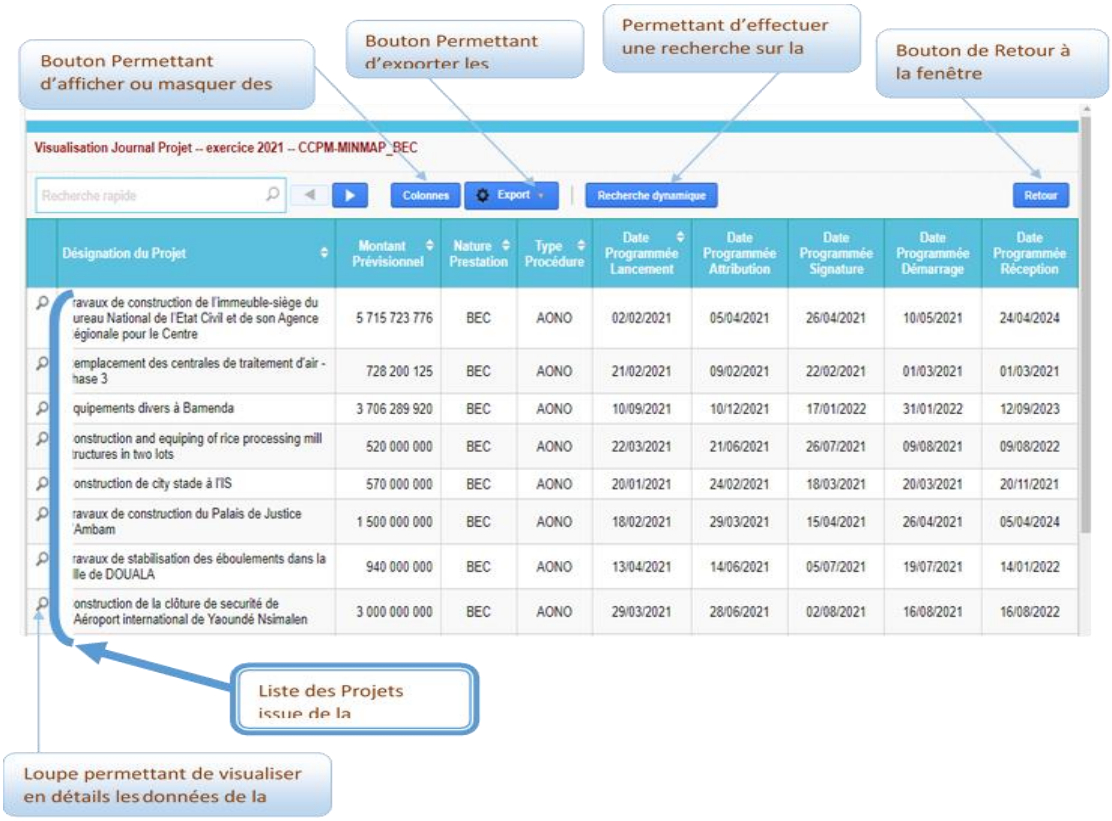

1.6.1.4. Comment visualiser les détails de budgétisation ?

Pour visualiser les détails de budgétisation pour un exercice, procéder de la façon suivante :

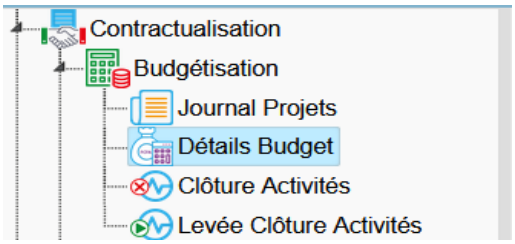

1- Dérouler le module Contractualisation, le menu Budgétisation, puis cliquer sur la fonctionnalité **Détails Budget** ;

		PROJETS				LIVRABLES DE LA CCCM			LIVRABLE DES EXPERTS		
		Désignation du Projet	Montant Prévisionnel	Nature Prestation	Type Procédure	Avis formulé DAO,DP	Avis formulé P Attribution	Avis formulé PM GG ou AV	Rapport Validé DAO, DP	Rapport Validé P Attribution	Rapport Validé PM GG ou AV
	1	Travaux de construction de l'immeuble-siège du Bureau National de l'Etat Civil et de son Agence Régionale pour le Centre	5 715 723 776	BEC	AONO	640 000	730 000	550 000	400 000	500 000	450 000
	2	Remplacement des centrales de traitement d'air -phase 3	728 200 125	BEC	AONO	640 000	730 000	550 000	300 000	400 000	350 000
	3	Equipements divers à Bamenda	3 706 289 920	BEC	AONO	640 000	730 000	550 000	400 000	500 000	450 000
	4	Construction and equiping of rice processing mill structures in two lots	520 000 000	BEC	AONO	640 000	730 000	550 000	300 000	400 000	350 000
	5	Construction de city stade à l'IS	570 000 000	BEC	AONO	640 000	730 000	550 000	300 000	400 000	350 000
	6	Travaux de construction du Palais de Justice d'Ambam	1 500 000 000	BEC	AONO	640 000	730 000	550 000	300 000	400 000	350 000
	7	Travaux de stabilisation des éboulements dans la ville de DOUALA	940 000 000	BEC	AONO	640 000	730 000	550 000	300 000	400 000	350 000
	8	Construction de la clôture de securité de ,l'Aéroport international de Yaoundé Nsimalen	3 000 000 000	BEC	AONO	640 000	730 000	550 000	400 000	500 000	450 000

2- Dans la fenêtre active, renseigner l'exercice puis cliquer sur le bouton Valider

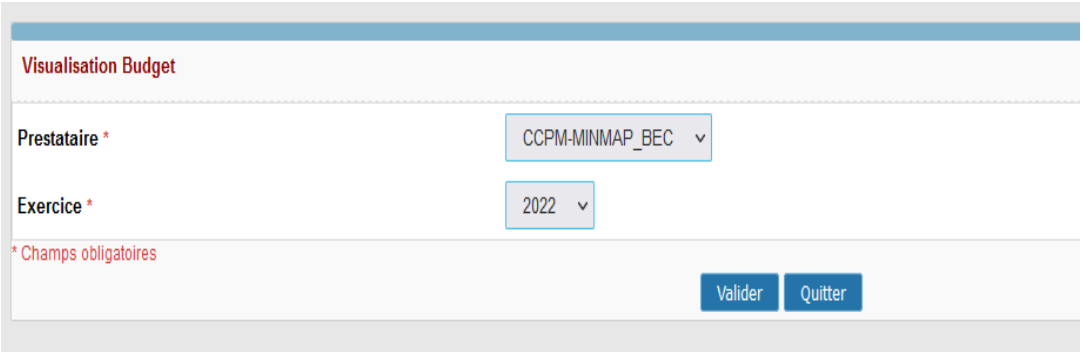

3- Après avoir cliqué sur le bouton **Valider**, les détails de budgétisation du prestataire pour l'exercice est affiché

1.6.2.Contrat de performance

Le Contrat de Performance est un accord engageant au moins deux parties, annexé du Business Plan, d'une grille d'évaluation aux indicateurs qualité et quantité

préalablement déterminés. Il s'agit à partir des données d'un exercice budgétaire donné, de générer le Contrat de Performance entre l'*Acheteur de Performance* et le *Prestataire*.

OP	Opérations	Observations
T1	L'utilisateur se connecte au système et accède à la fonctionnalité du Contrat de Performance	
T2	Le système renvoie le formulaire de génération du Contrat de Performance	
T3	L'utilisateur renseigne les données nécessaires à la génération du Contrat de Performance	
T4	L'utilisateur clique sur le bouton Valider	
T5	Le système retourne un état qui présente de manière détaillée le Contrat de Performance	

Tableau 4: Scénario de l'établissement du contrat de performance

Observation **:** Les contrats de Performance sont établis entre : (1) les *Acheteurs de Performance* (qui sont les MO/MOD) et les *CPM*, (2) l'*Autorité des Marchés* (MINMAP) et les CCCM, (3) les *Acheteurs de Performance* (MO/MOD) et les *SIGAMP*, ACMP/MINMAP et le *CER*.

1.6.2.1. Comment procéder à la souscription du contrat de performance ?

Pour procéder à la souscription au Contrat de Performance élaboré par l'acheteur de performance pour un exercice donné, procéder comme suit :

1- Dérouler le module Contractualisation, le menu Contrat de Performance, puis cliquer sur la fonctionnalité **Souscription Contrat de P.** ;

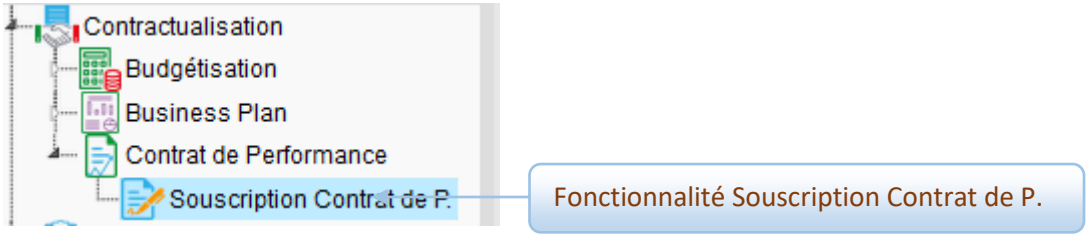

2- Dans la fenêtre active, renseigner l'exercice puis cliquer sur le bouton **Valider**

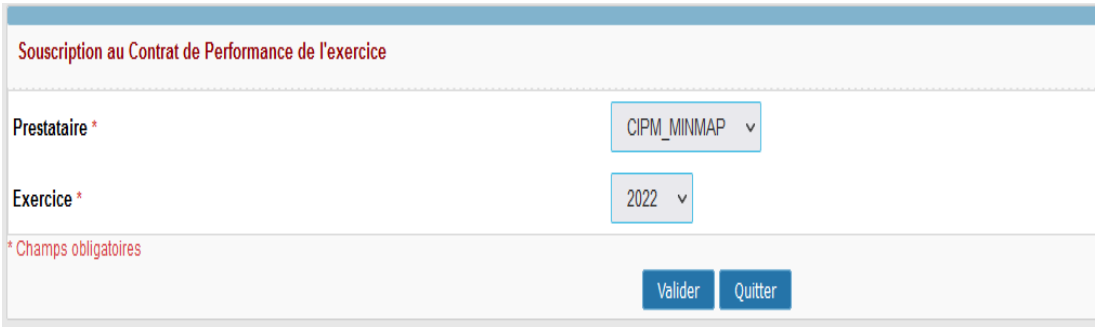

3- Dans le fenêtre active, cliquer sur le bouton **Souscrire Contrat P.**

4- Confirmer que vous voulez bien souscrire au Contrat de Performance à travers la boîte de dialogue affichée

5- La fenêtre active vous indique que le Contrat de Performance à bien été **souscrit**

1.6.2.2. Comment procéder à la signature du contrat de performance ?

La signature du Contrat de Performance intervient directement après sa souscription. Pour la signature du Contrat de Performance, procéder comme suit :

1- Cliquer sur le bouton « **Signer CP** »

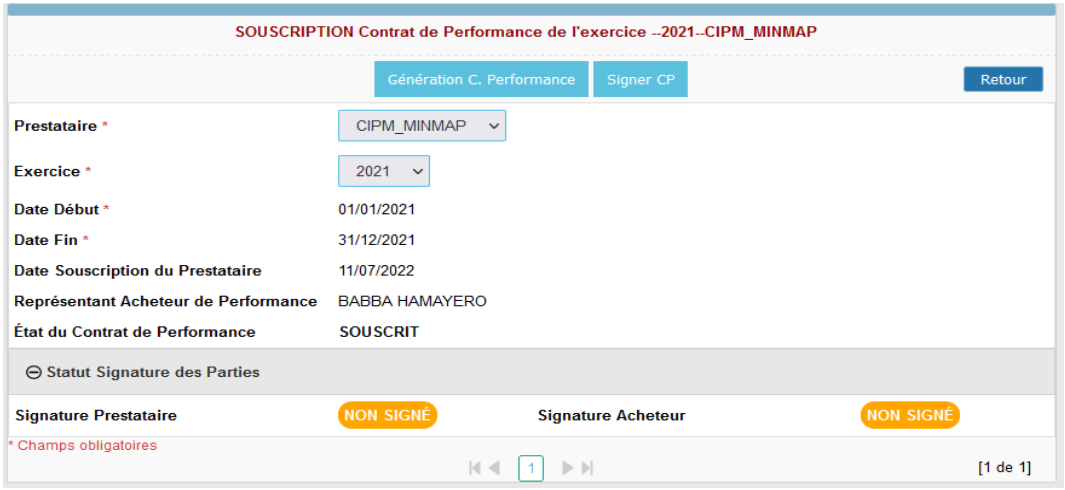

2- Confirmer que vous voulez bien signer le Contrat de Performance à travers la boîte de dialogue affichée

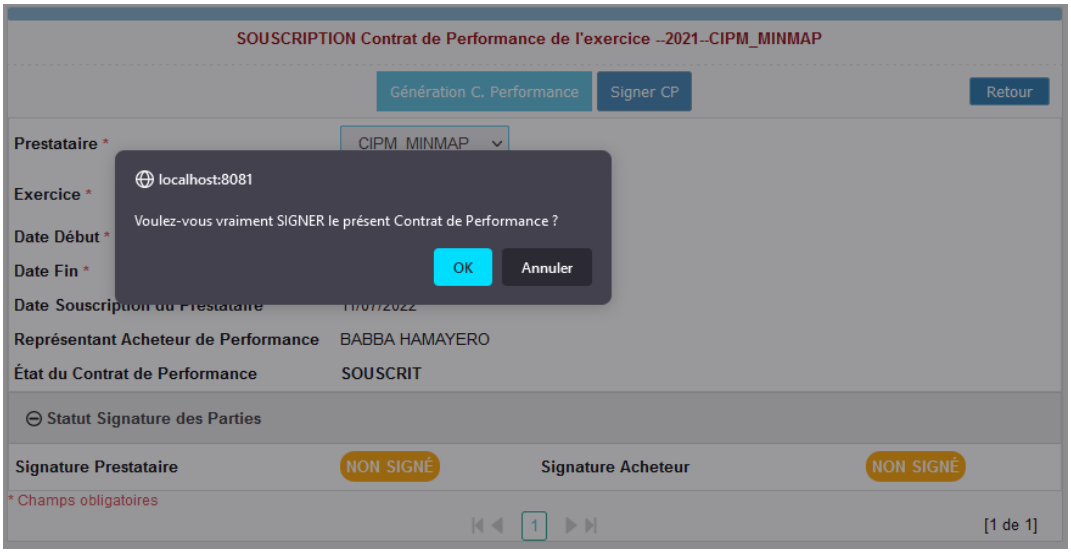

3- Le fenêtre active vous indique que le Contrat de Performance à bien été signé

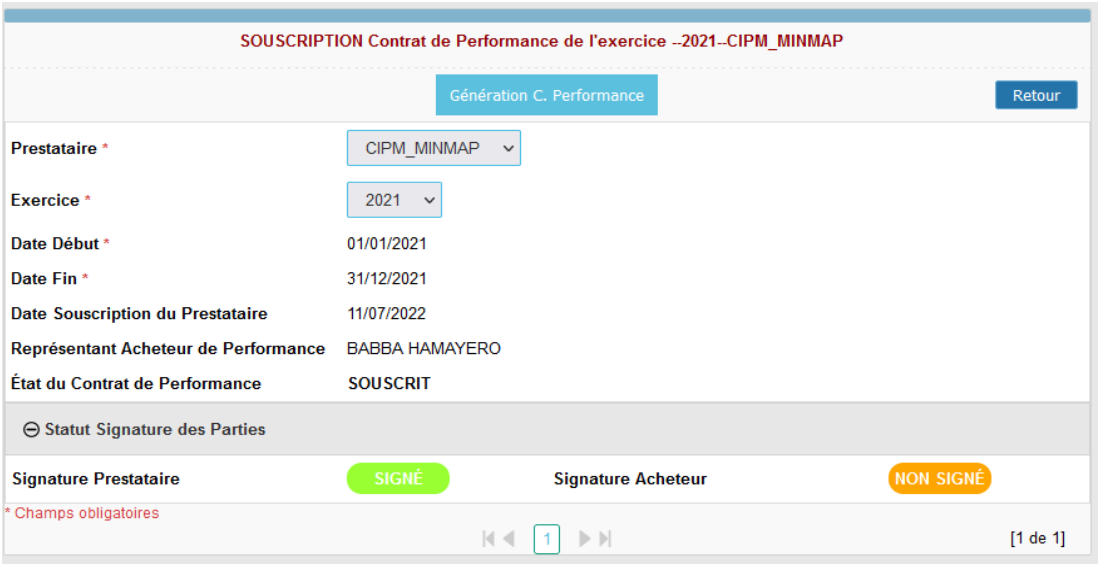

1.6.2.3. Comment générer le Contrat de Performance d'un prestataire ?

La génération du Contrat de Performance du prestataire peut intervenir au cours des étapes décrites précédemment en cliquant sur le bouton **Génération C. Performance**.

Après clique sur le bouton **Génération C. Performance** et confirmation via la boîte de dialogue affichée, la génération du Contrat de Performance du prestataire est effectuée et affichée sur la fenêtre active.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

Version générée le 14-07-2022 à 10:26:55

CONTRAT DE PERFORMANCE

N° 001/CP/MINMAP/CIPM_MINMAP/2021

Entre les soussignés:
Le Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué, **MINISTERE DES MARCHES PUBLICS** représenté par **BABBA HAMAYERO** d'une part,
Et
La Commission INTERNE de Passation des Marchés auprès de lui, représentée par **ABBA BOUKAR** d'autre part, il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Article 1: Objet du contrat
Le présent contrat de service a pour objet de définir les modalités et les conditions de mise en oeuvre des activités du PBF par la Commission de Passation de Marchés Publics **CIPM_MINMAP** en contrepartie d'un paiement proportionnel à leur performance dans la mise en oeuvre des activités du PBF.

Article 2: Responsabilités de la Commission de Passation des Marchés
Les Commissions de Passation des Marchés Publics, dans le cadre du PBF, s'engagent à remplir les missions suivantes :
- Examiner et fournir un avis technique sur les projets des dossiers d'appel d'offres, et de demande de cotation préparée par les MO et MOD ;
- Examiner et adopter le cas échéant, les grille de notation avant dépouillement pour les SCA ;
- Procéder à l'ouverture des plis ;
- Constituer les sous-commissions d'analyse des offres le cas échéant;
- Formuler des propositions d'attribution des marchés aux MO/MOD ;
- Examiner et émettre un avis technique sur les projets d'avenants et sur les projets de marché ;
- Préparer le cas échéant les dossiers à soumettre à l'avis des Commissions Centrales de Contrôles des Marchés (CCCM) ;
- Produire les résultats et les livrables attendus conformément aux dispositions du manuel de procédures et de la réglementation en vigueur.

Figure 3: Extrait d'un Contrat de Performance (cas de la CIPM/MINMAP/2021)

1.7. GESTION DES LIVRABLES

1.7.0.Généralités

Le module de gestion des « Prestations » ou encore de « Déclarations des Livrables » permet de capter les données sur les livrables produits par un *Prestataire* pour une période donnée. Il est essentiellement constitué de la fonctionnalité de Déclaration Livrable.

1.7.0.1. Processus des CER pour la production et de déclaration des livrables

Encadré II: Déroulement du processus des CER de production et de déclaration des livrables

(1) L'*Acheteur de Performance* envoie une note au *Prestataire CER* lui demandant de produire (ou d'examiner) un livrable
(2) Le *Prestataire CER* produit le livrable dans les délais requis ;
(3) Le *Prestataire CER* déclare la production du livrable dans e-PBF pour le compte du trimestre courant. Dans le cas où la facture du trimestre en cours est déjà validée et est en cours de paiement, la déclaration sera automatiquement renvoyée au trimestre suivant.

Nota Bene : Les quoteparts liées à la présence ou à l'absence des membres sont automatiquement réparties conformément aux disposition du Manuel des Procédures du PBF-Procurement.

Source: Manuel des procédures PBF-Procurement. (2019, p.64)

1.7.0.2. Prérequis

Le processus de déclaration des livrables par les Prestataires du PBF-Procurement est sujet aux préalables définis dans le tableau ci-dessous.

Priorité	Désignations	Responsables
1	Les paramètres des Livrables doivent être configurés	Administrateurs e-PBF (*se référer à la* DSI/MINMAP)
2	Le plan de charge annuel doit être établi	Acheteur de Performance (MO/MOD)
3	Le contrat de performance doit être élaboré et signé par les cocontractants	Prestataire et Acheteur de Performance (Prestataire et son Acheteur Cocontractant)

Tableau 5: Prérequis du Processus de Déclaration des Livrables

1.7.0.3. Module e-PBF de Gestion des Livrables

Le module **Gestion des Livrables** permet d'effectuer les opérations de Déclaration des Livrables produits, de Soumission des livrables pour vérification et de consultation des détails sur les livrables produits. Il est constitué des fonctionnalités éponymes structurés en trois (03) sous-modules : (1) **Déclaration des Livrables**, (2) **Soumission Livrable** et (3) **Détails Livrables Produits**. C'est aussi à partir de ce module que le *Prestataire* (CPM, CCCM, SIGAMP, CER) participe au dialogue de vérification/validation de ses livrables avec son *Vérificateur*

1.7.1. Déclaration Livrable

Le Livrable est la réalisation d'un ou de plusieurs indicateurs quantité d'un Contrat de Performance. Cette fonctionnalité permet d'enregistrer les différents livrables produits par le *Prestataire* (CPM, CCCM, SIGAMP, CER) pour un projet donné.

OP	Opérations	Observations
T1	L'utilisateur se connecte au système et accède à la fonctionnalité Production Livrable	
T2	Le système renvoie un état qui présente les différents Projets disponible	
T3	L'utilisateur sélectionne la ligne correspondant au Projet sur lequel il souhaite enregistrer un Livrable	
T4	Le système renvoie le formulaire d'enregistrement des Livrables sur le projet identifié	
T5	L'utilisateur renseigne les données sur le livrable produit	
T6	L'utilisateur clique sur le bouton Enregistrer	
T7	Le système retourne un message qui confirme l'enregistrement du Livrable	

Tableau 6: Scénario de déclaration d'un livrable

Observation **:** La CPM prend en charge les livrables de la SCA et la CCCM les livrables des EXPERTS.

1.7.1.1. Cas du CER

Cette fonctionnalité permet au Comité en Charge de l'Examen des Recours (CER) d'effectuer une déclaration de ses livrables.

1.7.1.1.1. Comment déclarer la production de livrable du CER ?

Pour déclarer la production des livrables du CER, il faut procéder de la façon suivante :

1- Dérouler le module Gestion des Livrables, le menu Déclaration Livrable, puis cliquer sur la fonctionnalité **CER** ;

2- Dans la fenêtre active, renseigner l'exercice puis cliquer sur le bouton **Valider**

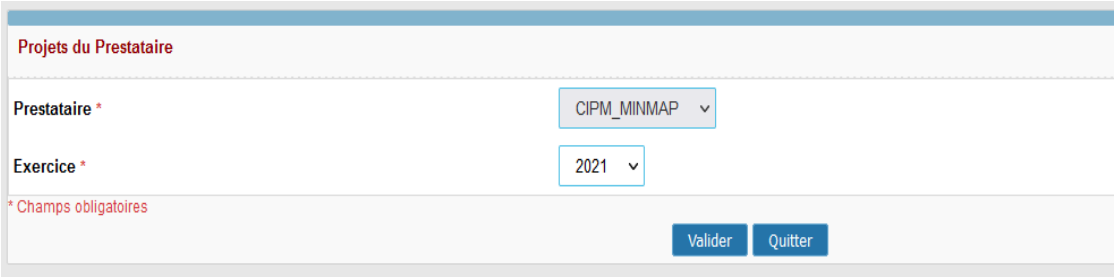

3- Dans la fenêtre active, cliquer sur la **Désignation du Projet** pour lequel vous souhaitez faire une déclaration de livrable

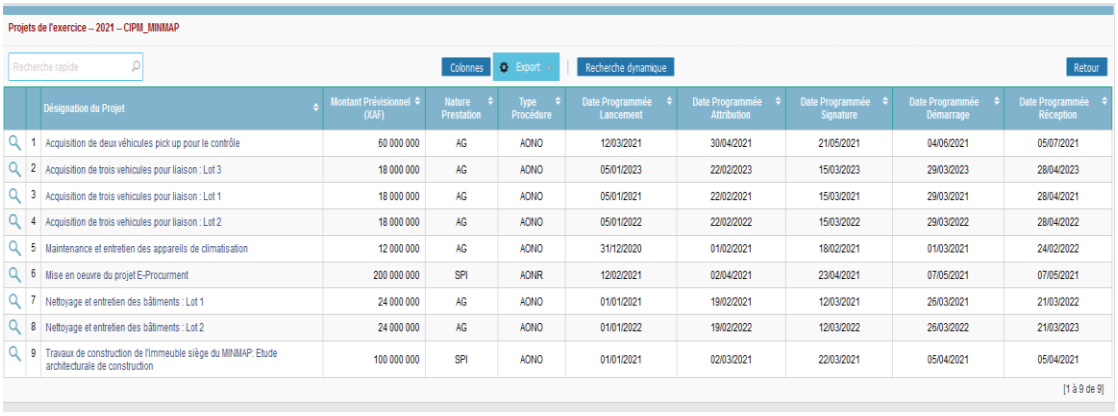

		Désignation du Projet	Montant Prévisionnel (XAF)	Nature Prestation	Type Procédure	Date Programmée Lancement	Date Programmée Attribution	Date Programmée Signature	Date Programmée Démarrage	Date Programmée Réception
1	Acquisition de deux véhicules pick up pour le contrôle	60 000 000	AG	AONO	12/03/2021	30/04/2021	21/05/2021	04/06/2021	05/07/2021
2	Acquisition de trois vehicules pour liaison : Lot 3	18 000 000	AG	AONO	05/01/2023	22/02/2023	15/03/2023	29/03/2023	28/04/2023
3	Acquisition de trois vehicules pour liaison : Lot 1	18 000 000	AG	AONO	05/01/2021	22/02/2021	15/03/2021	29/03/2021	28/04/2021
4	Acquisition de trois vehicules pour liaison : Lot 2	18 000 000	AG	AONO	05/01/2022	22/02/2022	15/03/2022	29/03/2022	28/04/2022
5	Maintenance et entretien des appareils de climatisation	12 000 000	AG	AONO	31/12/2020	01/02/2021	18/02/2021	01/03/2021	24/02/2022
6	Mise en oeuvre du projet E-Procurment	200 000 000	SPI	AONR	12/02/2021	02/04/2021	23/04/2021	07/05/2021	07/05/2021
7	Nettoyage et entretien des bâtiments : Lot 1	24 000 000	AG	AONO	01/01/2021	19/02/2021	12/03/2021	26/03/2021	21/03/2022
8	Nettoyage et entretien des bâtiments : Lot 2	24 000 000	AG	AONO	01/01/2022	19/02/2022	12/03/2022	26/03/2022	21/03/2023
9	Travaux de construction de l'immeuble siège du MINMAP: Etude architecturale de construction	100 000 000	SPI	AONO	01/01/2021	02/03/2021	22/03/2021	05/04/2021	05/04/2021

[1 à 9 de 9]

4- Dans la fenêtre active, renseigner les différents champs de la déclaration du livrable puis cliquer sur le bouton **Ajouter**

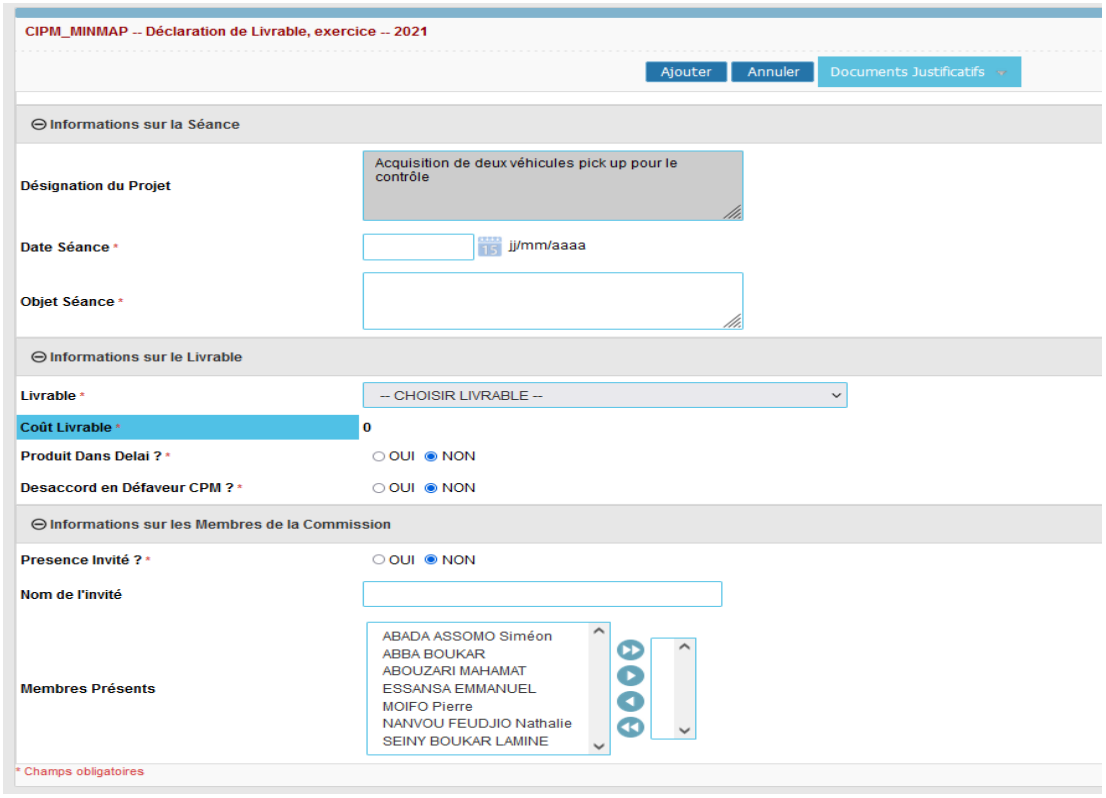

1.7.1.1.2. Comment joindre les documents justificatifs de production du livrable ?

Cette fonctionnalité permet de capter sous un format numérique (fichier numérique) les différents éléments justificatifs de la production du livrable. Joindre les documents justificatifs intervient directement après l'ajout du livrable.

Pour procéder à l'ajout des documents justificatifs, procéder comme suit :

1- Dérouler le bouton **Documents Justificatifs** puis cliquer sur le ***Document Quantité*** ou ***Document Qualité*** en fonction du document justificatif à joindre

2- Dans la fenêtre active de chargement des documents, charger le document à l'emplacement indiqué pour chaque document identifié

1.7.2.Soumission Livrable

1.7.2.1. Comment soumettre pour vérification un livrable déclaré ?

Pour soumettre un livrable déclaré pour vérification, procéder comme suit :

1- Dérouler le module Gestion des Livrables puis cliquer sur la fonctionnalité Soumission Livrable

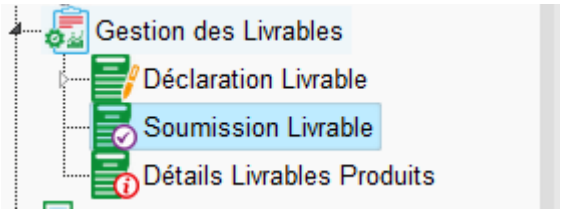

2- Dans la fenêtre active, renseigner l'exercice et cliquer sur le bouton **Valider**

3- La fenêtre active présente la production par trimestre avec la répartition en nombre selon divers états (Enregistré, Soumis, Validé, Rejeté) que peut prendre le livrable. Cliquer sur le lien du trimestre concerné pour poursuivre le processus

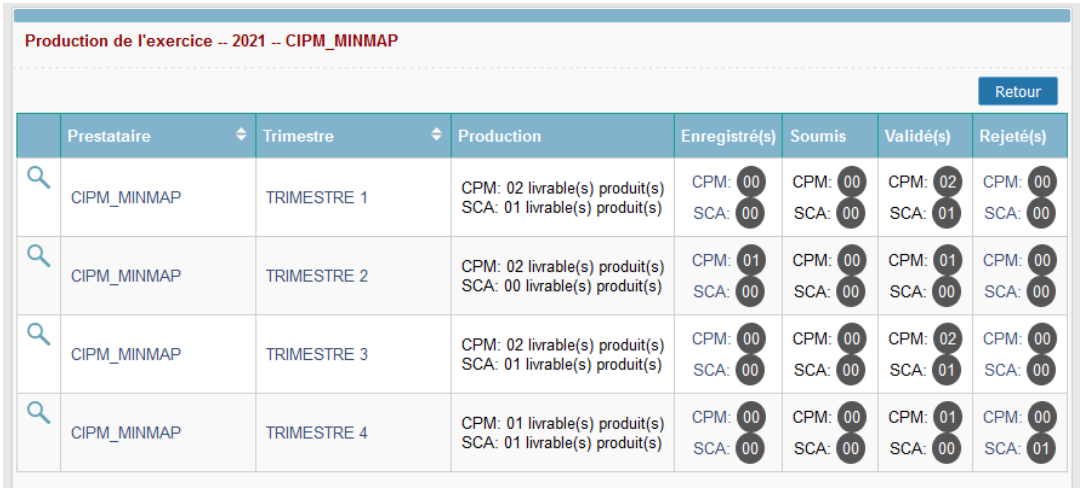

4- La fenêtre active permet grâce aux cases à cocher de sélectionner un ou plusieurs livrables à soumettre pour vérification via le bouton **Soumettre Livrable(s)**. C'est aussi à partir de cette fenêtre que les divers livrables des éventuelles SCA sont soumis pour vérification en cliquant sur le bouton **SCA**

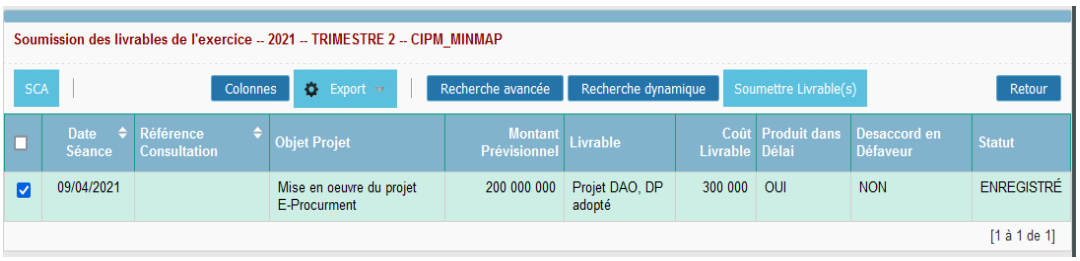

5- Après clique sur le bouton Soumettre Livrable(s), confirmer l'opération à travers la boîte de dialogue affichée. La confirmation effectuée, le livrable passe au Statut **SOUMIS** et n'apparaît plus sur la fenêtre de soumission de livrable(s)

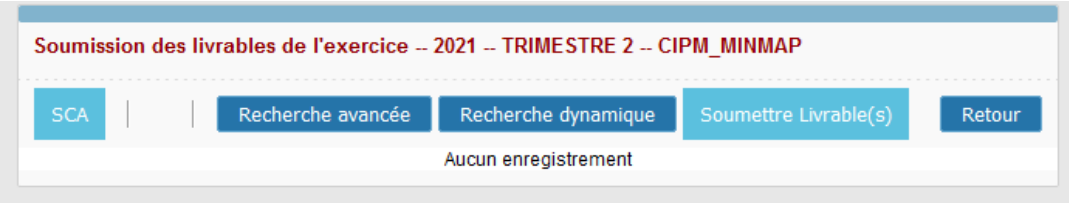

1.7.3.Détails Livrables Produits

1.7.3.1. Comment visualiser les différents livrables produits ?

Pour visualiser les différents livrables produits pour un exercice, procéder comme suit :

1- Dérouler le module Gestion des Livrables puis cliquer sur la fonctionnalité Détails Livrables Produits

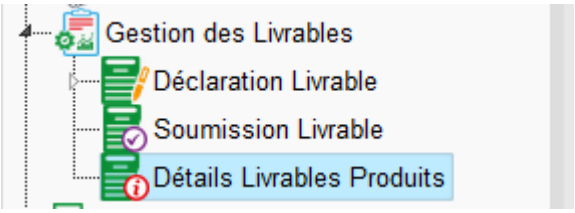

2- Dans la fenêtre active, renseigner l'exercice et cliquer sur le bouton **Valider**

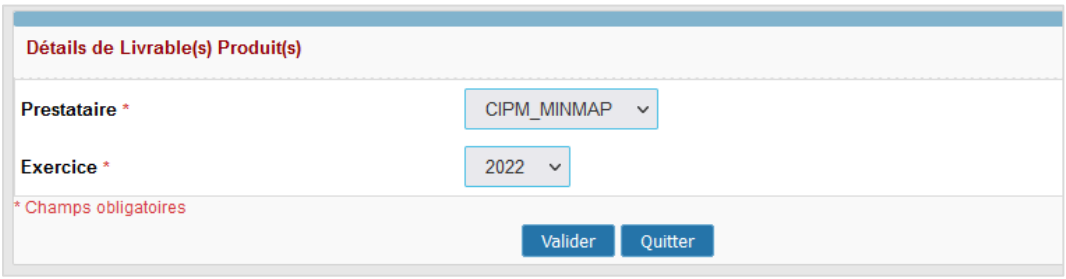

3- La fenêtre active présente la production par trimestre avec la répartition en nombre selon divers états (Enregistré, Soumis, Validé, Rejeté) que peut prendre le livrable. Cliquer sur le lien du trimestre concerné pour poursuivre le processus

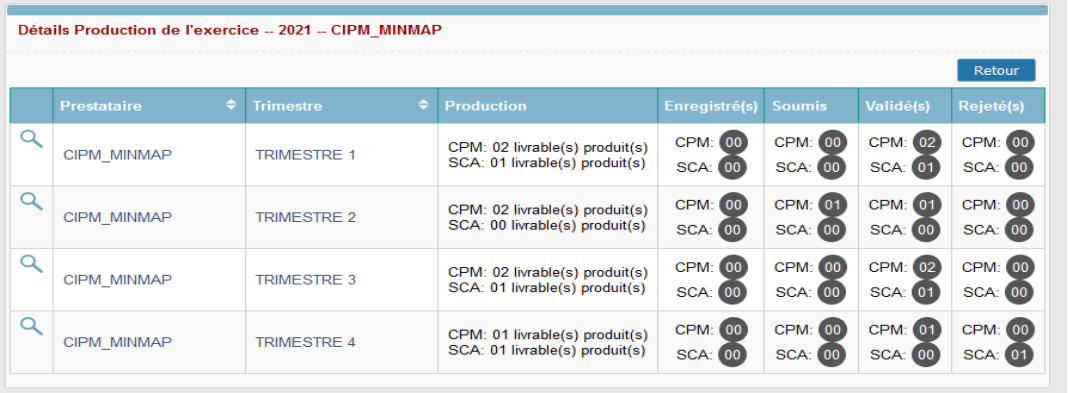

4- La fenêtre active présente les détails sur les livrables produits. C'est aussi à partir de cette fenêtre que les détails des divers livrables des éventuelles SCA est présenté en cliquant sur le bouton **SCA**

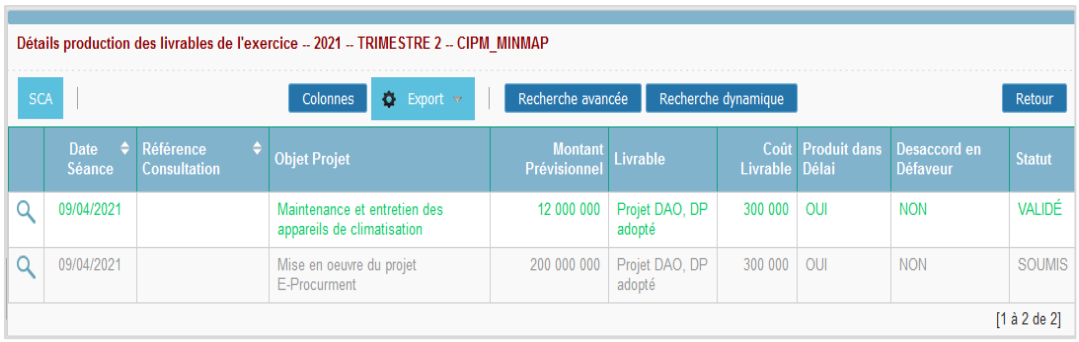

1.8. FACTURATION

1.8.0.Généralités

Le module Facturation permettra d'effectuer le calcul et l'édition des différentes factures des Prestataires pour une période donnée. Il est constitué des fonctionnalités ci-après : Facturation Trimestrielle, Facture Bonus Qualité Semestrielle.

1.8.0.1. Processus de Facturation

Encadré III: Déroulement du processus de facturation du PBF-Procurement

(1) A la fin de chaque trimestre, la CPM dresse une facture trimestrielle correspondant à la production trimestrielle, assortie des montants des indemnités des membres ainsi que ceux des SCA, qu'elle transmet à l'ARMP au plus tard cinq (05) jours après la fin du trimestre.

(2) Rendu à la fin du semestre, la CPM dresse une facture du bonus de qualité séparée de la facture trimestrielle correspondante. Ladite facture devra également intégrer le bonus qualité de la SCA, le cas échéant.

(3) La facture du bonus de qualité assortie des montants de bonus des membres, est transmise à l'ARMP au plus tard cinq (05) jours après la fin du semestre.

Nota Bene : La plateforme e-PBF a implémenté le « Dialogue de Vérification ». Ce qui permet de réaliser ce processus à partir de la plateforme. Ce qui permet de minimiser voir d'éliminer les déplacements des agents de l'ARMP sur les sites des Prestataires

Source: Manuel des procédures PBF-Procurement. (2019, p.45)

1.8.0.2. Prérequis

Le processus de facturation trimestrielle des livrables déclarés (assortie de celle bonus qualité semestrielle le cas échéant) par les *Prestataires* (CPM, CCCM, SIGAMP, CER) consiste en la soumission des livrables validés du trimestre pour paiement. Une fois soumise pour paiement à l'*Acheteur de Performance* (ACMP, ARMP, MO, MOD), la facture est clôturée et aucun livrable ne peut plus y être affecté. (Sauf si le Prestataire fait une demande de levée de la soumission.) Elle devient accessible au *Payeur* mandaté par l'*Acheteur de Performance*. Ce processus est sujet aux préalables définis dans le tableau ci-dessous.

Priorité	Désignations	Responsables
1	Un ensemble de livrables validés doivent être soumis pour paiement	Prestataire e-PBF (CPM, CCCM, CER ou SIGAMP)
2	Les paramétrages relatifs à la facturation des livrables doivent être effectués	Administrateurs e-PBF (*Se référer à la* DSI/MINMAP)

Tableau 7: Prérequis du Processus de Facturation des Livrables Validés

1.8.0.3. Module e-PBF de Facturation des Livrables

Le module **Facturation** permet d'effectuer les opérations de facturation des livrables validés et soumis à cet effet. Il structuré en deux (02) sous-modules : (1) **Facture**

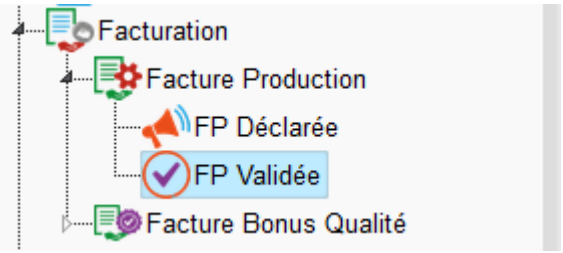

Production, et (2) **Facture Bonus Qualité**. C'est à partir de ce module que le *Prestataire* effectue le suivi de ses factures.

1.8.1. Facture Production

La Facture Trimestrielle d'un *Prestataire* correspondant à la production trimestrielle (*Nombre de Livrables produits x Coût du Livrable*), assortie des montants des indemnités des membres de la Commission ainsi que des membres de la *SCA* pour le cas des *CPM*, des *EXPERTS* commis pour le cas des *CCCM*. Cette fonctionnalité permet de calculer et générer la Facture Trimestrielle d'un Prestataire donné.

OP	Opérations	Observations
T1	L'utilisateur se connecte au système et accède à la fonctionnalité de Facturation Trimestrielle	
T2	Le système renvoie le formulaire de génération de la Facture Trimestrielle	
T3	L'utilisateur renseigne les données de génération de la Facture Trimestrielle	
T4	L'utilisateur clique sur le bouton Valider	
T5	Le système calcul les données de la Facture Trimestrielle et retourne la Facture Trimestrielle suivant le modèle en annexes du manuel de procédures PBF	
T6	L'utilisateur peut imprimer ou sauvegarder la Facture Trimestrielle générée	

Tableau 8: Scénario de facturation trimestrielle des livrables

Observation **:** Après soumission des livrables d'un trimestre pour vérification, la facture trimestrielle déclarée est disponible pour édition.

Pour une CPM, la production trimestrielle (PT) est calculée comme suit :
PT *= (nombre de DC x CF de la DC) + (nombre de DAO x CF du DAO) + (nombre de Prop. Attribution DC x CF de la Prop. Attribution DC) + (nombre de Prop. Attribution DAO x CF de la Prop. Attribution DAO) + (nombre de marchés GG x CF du marché GG) + (nombre d'avenants x CF d'un avenant)*

Pour une CCCM, la production trimestrielle (PT) est calculée comme suit :
PT *= (nombre Avis formulé sur DAO, DP x CF DAO, DP) + (nombre Avis formulé sur Prop. Attribution x CF Prop. Attribution) + (nombre Avis formulé sur marché GG x CF marché GG) + (nombre avis formulé sur avenant x CF avenant)*

Pour une SIGAMP, la production trimestrielle (PT) est calculée comme suit :
PT *= (nombre de DAO/DC/DP publié x CF) + (nombre de décision d'attribution/Communiqué x CF) + (nombre de projet de marchés/avenant signé x CF) + (1 (rapport trimestriel transmis) x CF)*

Pour le CER, la production trimestrielle (PT) est calculée comme suit :
PT = *nombre d'avis formulé x CF*
Cette fonctionnalité permet de générer les différentes factures liées à la production pour une période donnée.

1.8.1.1. Comment générer la facture de la production des livrables déclarés/validés ?

Pour générer la facture de la production, procéder de la façon suivante :

1- Dérouler le module Facturation, le menu Facture Production, puis cliquer sur la fonctionnalité **FP Déclarée/FP Validée** ;

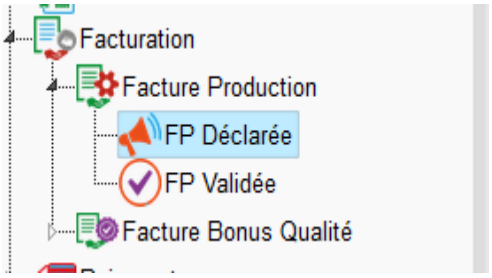

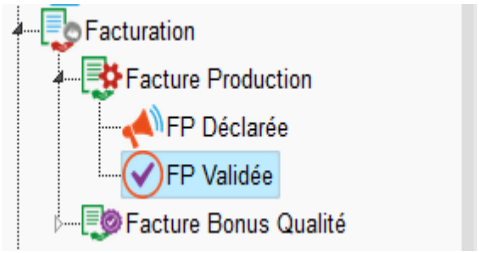

2- Dans la fenêtre active, renseigner l'exercice puis cliquer sur le bouton **Valider**

3- La fenêtre active présente les différentes factures pouvant être générées par trimestre. Cliquer sur le bouton **Générer Facture Déclarée/Générer Facture Validée** du trimestre identifié

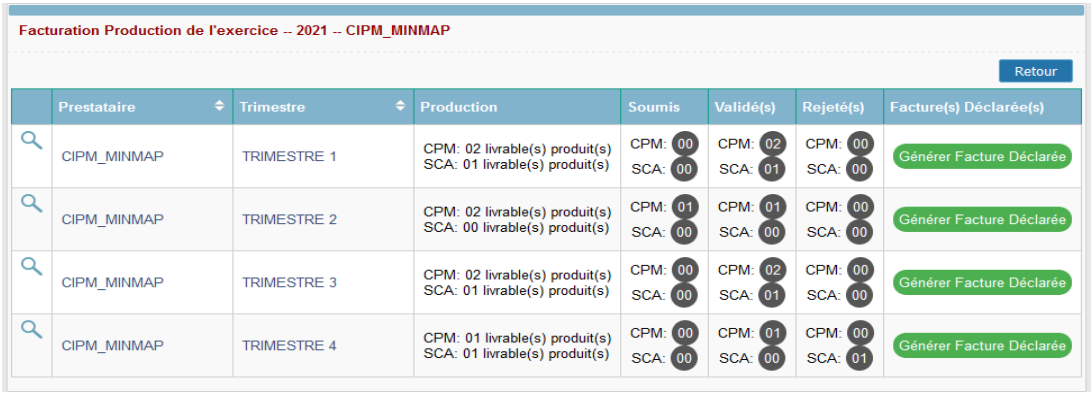

Figure 4: Suivi des factures trimestrielles d'un Prestataire (cas de la CIPM/ARMP)

4- Dans la fenêtre active, la facture de la production trimestrielle est affichée pour consultation ou sauvegarde

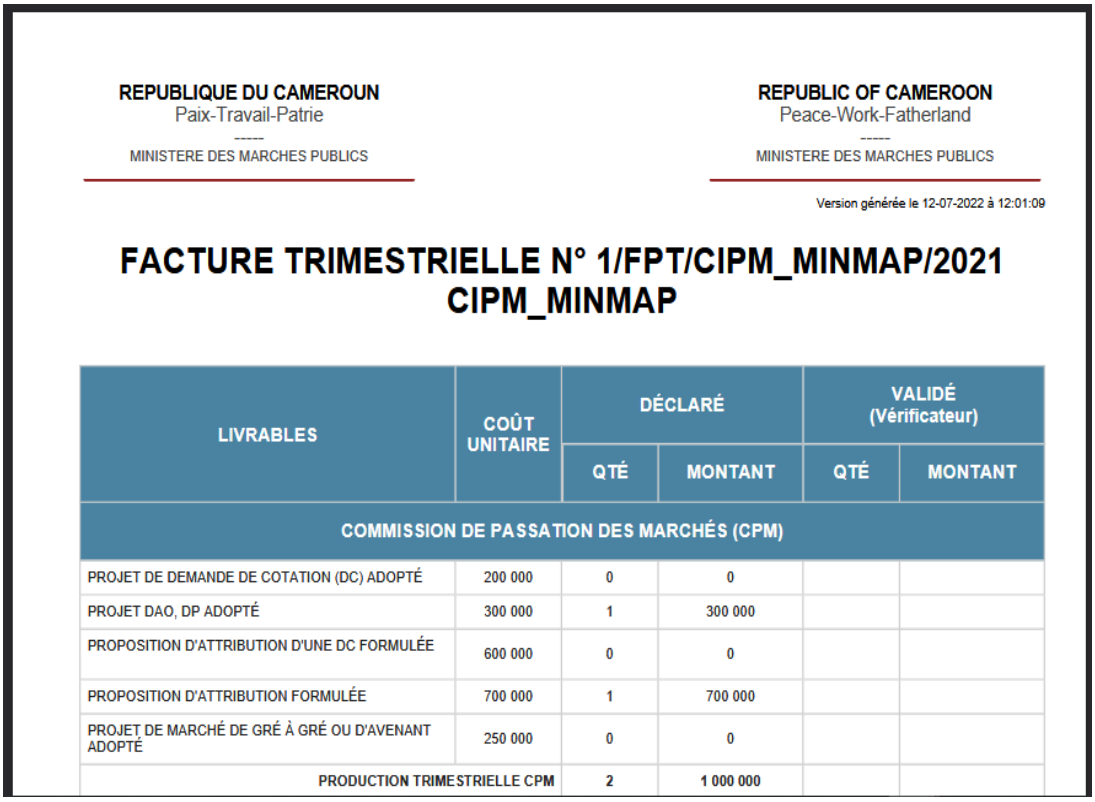

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

Version générée le 12-07-2022 à 12:01:09

FACTURE TRIMESTRIELLE N° 1/FPT/CIPM_MINMAP/2021
CIPM_MINMAP

LIVRABLES	COÛT UNITAIRE	DÉCLARÉ		VALIDÉ (Vérificateur)	
		QTÉ	MONTANT	QTÉ	MONTANT
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS (CPM)					
PROJET DE DEMANDE DE COTATION (DC) ADOPTÉ	200 000	0	0		
PROJET DAO, DP ADOPTÉ	300 000	1	300 000		
PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DC FORMULÉE	600 000	0	0		
PROPOSITION D'ATTRIBUTION FORMULÉE	700 000	1	700 000		
PROJET DE MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ OU D'AVENANT ADOPTÉ	250 000	0	0		
PRODUCTION TRIMESTRIELLE CPM		**2**	**1 000 000**		

Figure 5: Extrait d'une facture de production trimestrielle déclarée (cas de la CIPM/ARMP)

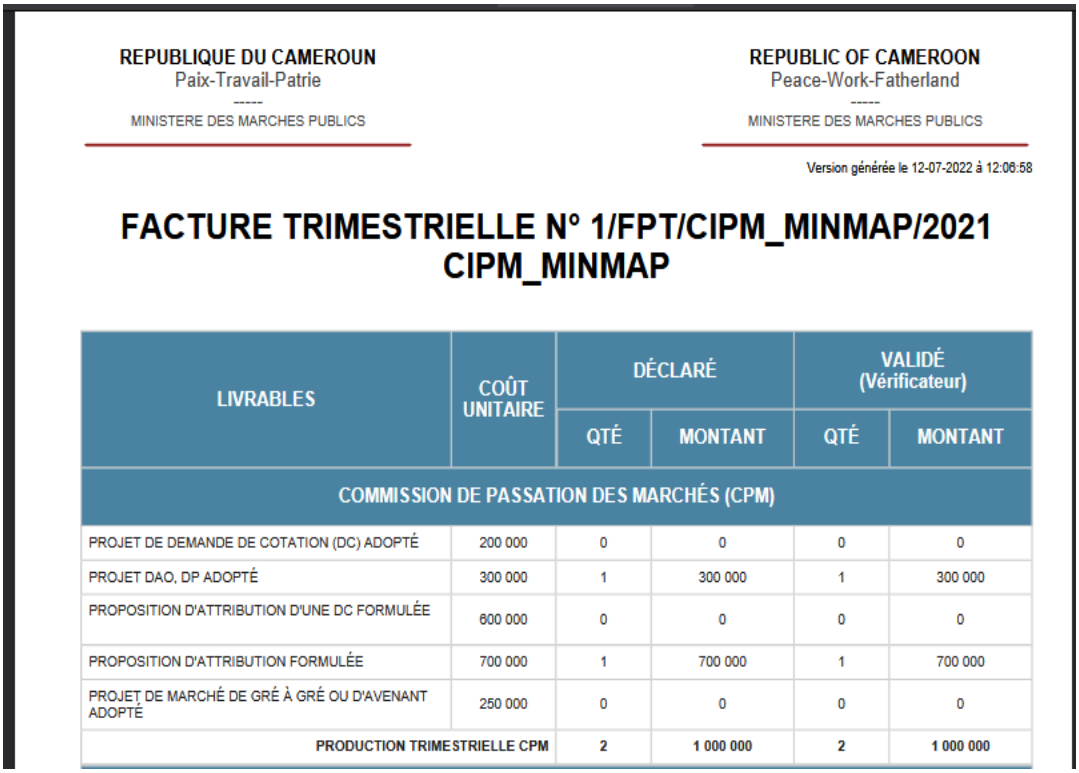

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

Version générée le 12-07-2022 à 12:06:58

FACTURE TRIMESTRIELLE N° 1/FPT/CIPM_MINMAP/2021
CIPM_MINMAP

LIVRABLES	COÛT UNITAIRE	DÉCLARÉ		VALIDÉ (Vérificateur)	
		QTÉ	MONTANT	QTÉ	MONTANT
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS (CPM)					
PROJET DE DEMANDE DE COTATION (DC) ADOPTÉ	200 000	0	0	0	0
PROJET DAO, DP ADOPTÉ	300 000	1	300 000	1	300 000
PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DC FORMULÉE	600 000	0	0	0	0
PROPOSITION D'ATTRIBUTION FORMULÉE	700 000	1	700 000	1	700 000
PROJET DE MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ OU D'AVENANT ADOPTÉ	250 000	0	0	0	0
PRODUCTION TRIMESTRIELLE CPM		**2**	**1 000 000**	**2**	**1 000 000**

Figure 6: Extrait d'une facture de production trimestrielle validée (cas de la CIPM/ARMP)

1.8.1.2. Comment soumettre une facture validée pour paiement ?

La soumission d'une facture validée pour paiement intervient directement après la génération de la facture validée.

Pour soumettre la facture validée de la production pour paiement, procéder de la façon suivante :

1- Dérouler le module Facturation, le menu Facture Production, puis cliquer sur la fonctionnalité **FP Validée** ;

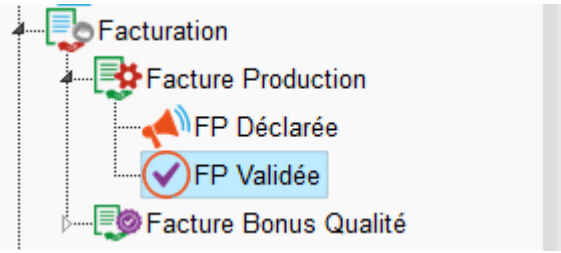

2- La fenêtre active présente les différentes factures validées. Commencez par consulter la facture validée à soumettre en cliquant sur le bouton Générer Facture Validée. La consultation terminée, revenez sur la fenêtre ci-dessous pour cliquer sur le bouton **Soumettre la Facture** pour le trimestre concerné ;

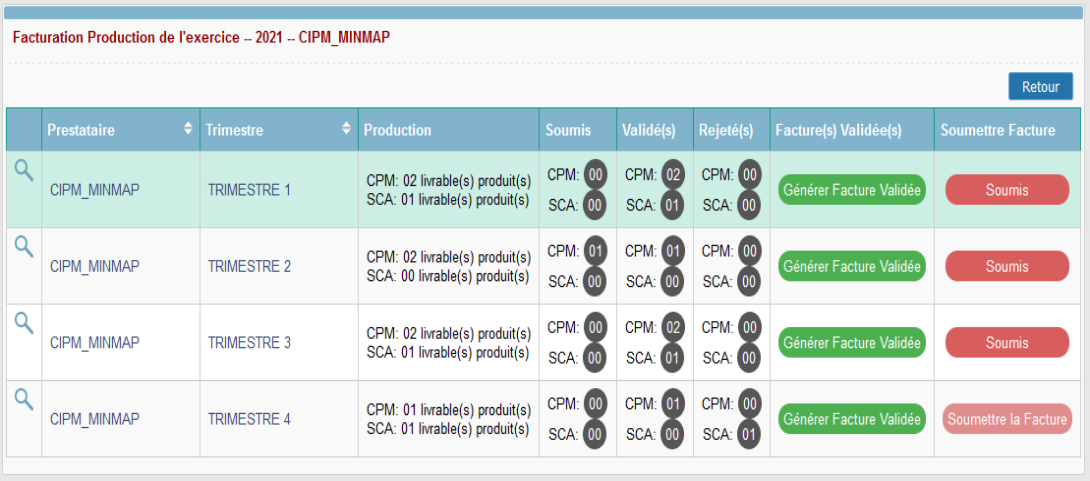

Figure 7: Suivi du statut de validation des factures trimestrielles d'un Prestataire (cas de la CIPM/ARMP)

3- La fenêtre active présente le formulaire permettant de poursuivre la soumission de la facture. Cliquez sur le bouton Soumettre Facture puis confirmer la soumission via la boîte de dialogue qui s'affichera ;

Notez que le bouton « Soumettre Facture » ne sera visible que si la facture a été préalablement clôturée par le vérificateur.

Figure 8: Soumission d'une facture clôturée d'un Prestataire (cas de la CIPM/ARMP)

4- La fenêtre active indique que la facture a été **soumise pour paiement**

1.8.2.Facture Bonus Qualité

Le Bonus Qualité représente la plus-value fixe ou relative de la rémunération liée à la qualité de réalisation d'une activité ou d'un ensemble d'indicateurs. Cette fonctionnalité permettra de calculer et générer la Facture Bonus Qualité d'un Prestataire donné pour une période donnée.

OP	Opérations	Observations
T1	L'utilisateur se connecte au système et accède à la fonctionnalité de Facturation Bonus Qualité	
T2	Le système renvoie le formulaire de génération de la Facture Bonus Qualité	
T3	L'utilisateur renseigne les données de génération de la Facture Bonus Qualité	
T4	L'utilisateur clique sur le bouton Valider	
T5	Le système calcul les données de la Facture Bonus Qualité et retourne la Facture Bonus Qualité suivant le modèle en annexes du manuel de procédures PBF	

OP	Opérations	Observations
T6	L'utilisateur peut imprimer ou sauvegarder la Facture Bonus Qualité générée	

Tableau 9: Scénario de facturation semestrielle des livrables avec bonus qualité

Observation **:** En dehors du *Prestataire SIGAMP* qui génère sa facture Bonus Qualité au Trimestre, les autres Prestataires génèrent leur facture Bonus Qualité au Semestre.

Après soumission des livrables d'un trimestre pour vérification, la facture bonus qualité déclarée est disponible pour édition.

La facture Bonus Qualité des SCA | EXPERTS est prise en compte dans une rubrique de la facture Bonus Qualité de la CPM | CCCM.

Pour une *CPM*, le calcul du Bonus Qualité se fait suivant les formules reprises par le manuel de procédures :

Bonus qualité $_{\textbf{CPM Trimestre}}$= $(40\% \times A + 60\% \times B)$ x 25% x *Production Trimestrielle*

$$A = \frac{Nombre\ de\ livrables\ produits\ dans\ les\ délais\ réglementaires}{Nombre\ de\ livrables\ produits\ au\ cours\ du\ trimestre}$$

$$B = \frac{Nombre\ de\ livrables\ produits\ au\ cours\ du\ trimestre - Nombre\ de\ désaccords\ tranchés\ en\ défaveur\ de\ la\ Commission}{Nombre\ de\ livrables\ produits\ au\ cours\ du\ trimestre}$$

Bonus qualité $_{\textbf{CPM}}$ = Bonus qualité $_{\text{Trimestre 1}}$ + Bonus qualité $_{\text{Trimestre 2}}$

Pour chaque SCA, la formule de calcul du Bonus Qualité est la suivante :
Bonus qualité $_{\textbf{SCA}}$ = $(40\% \times A + 60\% \times B)$ x 25% x *Coût forfaitaire du rapport*

$$A = \begin{cases} 1 \ \ si\ Rapport\ produit\ dans\ les\ délais\ réglementaires \\ 0\ si\ Rapport\ produit\ hors\ délais \end{cases}$$

$$B = \begin{cases} 1 \ \ si\ Aucun\ rejet \\ 0{,}5 si\ 1\ rejet \\ 0\ si\ plus\ d'un\ rejet \end{cases}$$

Pour une CCCM, la formule de calcul du Bonus Qualité est la suivante :

Bonus qualité $_{\textbf{CCCM Trimestre}}$ = $(40\% \times A + 60\% \times B)$ x 25% x Production Trimestrielle

$$\mathbf{A} = \frac{\boldsymbol{Nombre\ d'avis\ formulés\ dans\ un\ délai\ maximum\ de\ 10\ jours\ ouvrables}}{\boldsymbol{Nombre\ d'avis\ formulés\ au\ cours\ du\ trimestre}}$$

$$\mathbf{B} = \frac{\boldsymbol{Nombre\ d'avis\ formulés\ au\ cours\ du\ trimestre - Nombre\ de\ désaccords\ tranchés\ en\ défaveur\ de\ la\ Commission}}{\boldsymbol{Nombre\ d'avis\ formulés\ au\ cours\ du\ trimestre}}$$

Pour chaque Expert, la formule de calcul de son Bonus Qualité est la suivante :

Bonus qualité $_{\textbf{EXPERT}}$ = $(40\% \times A + 60\% \times B)$ x 10% x Coût forfaitaire du rapport

$$A = \begin{cases} 1 \ \ si\ Rapport\ produit\ dans\ un\ délai\ maximum\ de\ 5\ jours\ ouvrables \\ 0\ si\ Rapport\ produit\ hors\ délais \end{cases}$$

$$B = \begin{cases} 1 \ \ si\ Aucun\ rejet \\ 0{,}5 si\ 1\ rejet \\ 0\ si\ plus\ d'un\ rejet \end{cases}$$

Le *SIGAMP* calcule par trimestre le montant du bonus qualité suivant la formule de calcul ci-après :

Bonus qualité $_{SIGAMP}$ = $(40\% \times A + 30\% \times B + 30\% \times C)$ x 50% x Production Trimestrielle

$$A = 1 - \frac{Nombre\ de\ projets\ de\ dossiers\ de\ consultation\ rejetés\ par\ la\ CPM}{Nombre\ de\ projets\ de\ dossiers\ de\ consultation\ transmis\ à\ la\ CPM\ au\ cours\ du\ trimestre}$$

$$B = \frac{Nombre\ de\ projets\ traités\ dans\ le\ respect\ du\ PPM}{Nombre\ de\ projets\ programmés\ pour\ le\ trimestre}$$

$$C = \begin{cases} 1 \ \ si\ Rapport\ trimestriel\ d'activités\ transmis\ dans\ un\ délai\ maximum \\ \quad de\ 15\ jours\ suivant\ la\ fin\ du\ trimestre \\ 0\ si\ Rapport\ produit\ hors\ délais \end{cases}$$

Pour le CER, la formule de calcul de son Bonus Qualité est la suivante :

Bonus qualité $_{CER}$ = $(60\% \times A + 40\% \times B)$ x 25% x Production Trimestrielle

$$\mathbf{A} = \frac{\boldsymbol{Nombre\ de\ recours\ traités\ dans\ les\ délais\ réglementaires}}{\boldsymbol{Nombre\ de\ recours\ reçus\ au\ cours\ du\ trimestre}}$$

$$\boldsymbol{B} = \mathbf{1} - \frac{\boldsymbol{Nombre\ d'avis\ sanctionnés\ en\ défaveur\ du\ CER}}{\boldsymbol{Nombre\ d'avis\ transmis\ au\ cours\ du\ trimestre}}$$

1.8.2.1. Comment générer la facture bonus qualité des livrables déclarés/validés ?

Pour générer la facture bonus qualité, procéder de la façon suivante :

1- Dérouler le module Facturation, le menu Facture Bonus Qualité, puis cliquer sur la fonctionnalité **FBQ Déclarée | FBQ Validée** ;

2- Dans la fenêtre active, renseigner l'exercice puis cliquer sur le bouton **Valider**

3- La fenêtre active présente les différentes factures bonus qualité pouvant être générer par trimestre. Cliquer sur le bouton **Générer Bonus Déclaré** du trimestre identifié

Notez que le bonus qualité étant semestriel, la facture bonus qualité du trimestre 1 (respectivement trimestre 3) contient les données du trimestre 2 (respectivement trimestre 4) et vice versa.

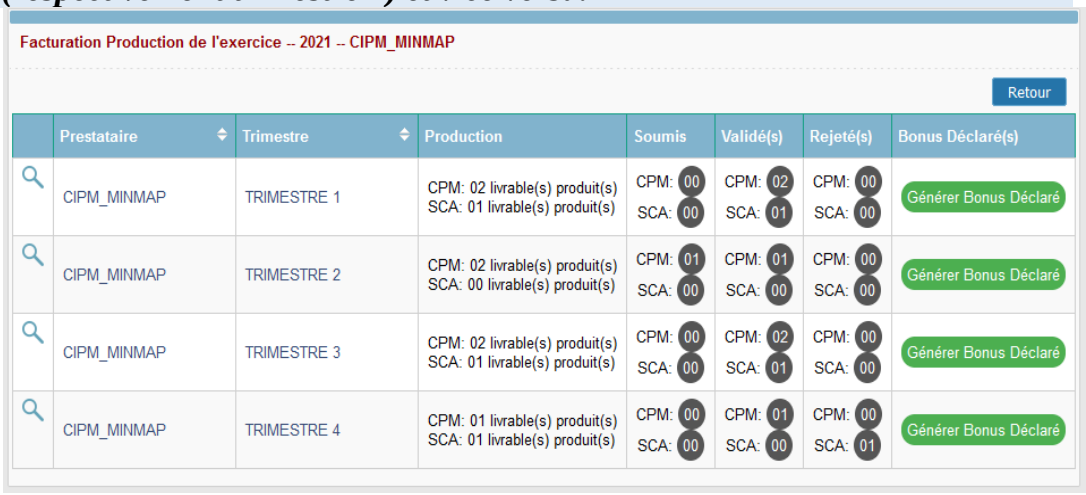

4- Dans la fenêtre active, la facture bonus semestriel est affichée pour consultation ou sauvegarde

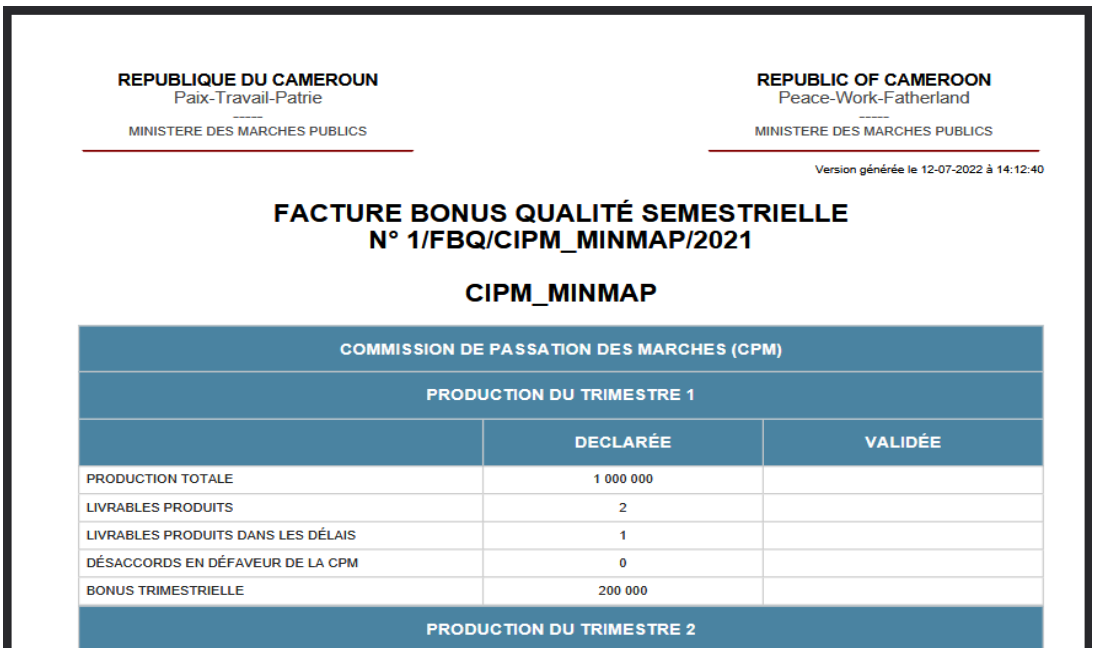

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

Version générée le 12-07-2022 à 14:12:40

FACTURE BONUS QUALITÉ SEMESTRIELLE
N° 1/FBQ/CIPM_MINMAP/2021

CIPM_MINMAP

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES (CPM)		
PRODUCTION DU TRIMESTRE 1		
	DECLARÉE	VALIDÉE
PRODUCTION TOTALE	1 000 000	
LIVRABLES PRODUITS	2	
LIVRABLES PRODUITS DANS LES DÉLAIS	1	
DÉSACCORDS EN DÉFAVEUR DE LA CPM	0	
BONUS TRIMESTRIELLE	200 000	
PRODUCTION DU TRIMESTRE 2		

Figure 9: Extrait d'une facture bonus qualité semestrielle déclarée (cas de la CIPM/ARMP)

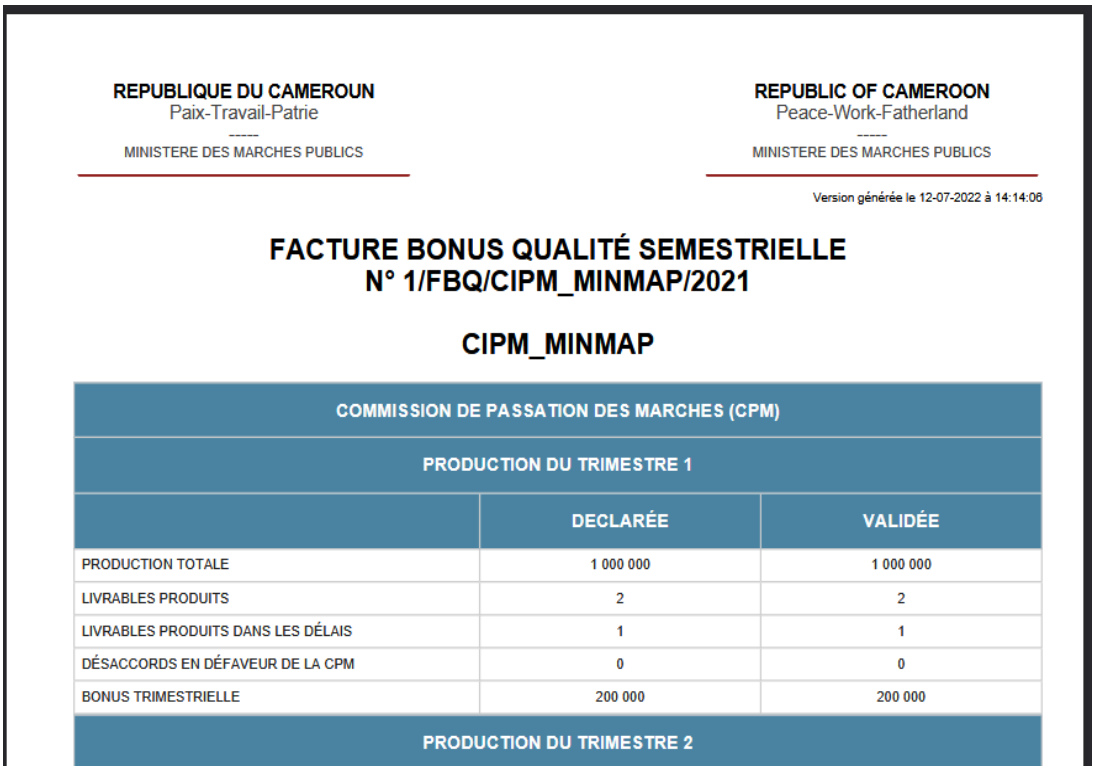

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

Version générée le 12-07-2022 à 14:14:06

FACTURE BONUS QUALITÉ SEMESTRIELLE
N° 1/FBQ/CIPM_MINMAP/2021

CIPM_MINMAP

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES (CPM)		
PRODUCTION DU TRIMESTRE 1		
	DECLARÉE	VALIDÉE
PRODUCTION TOTALE	1 000 000	1 000 000
LIVRABLES PRODUITS	2	2
LIVRABLES PRODUITS DANS LES DÉLAIS	1	1
DÉSACCORDS EN DÉFAVEUR DE LA CPM	0	0
BONUS TRIMESTRIELLE	200 000	200 000
PRODUCTION DU TRIMESTRE 2		

Figure 10: Extrait d'une facture bonus qualité semestrielle validée (cas de la CIPM/ARMP)

1.9. PAIEMENT

Le module Paiement permet de capter les données sur le processus de paiement des factures des *Prestataires* par les services financiers des *MO/MOD*. Il est constitué de la fonctionnalité de Suivi du Paiement des Factures.

1.9.0. Détails de Paiement

Dans le cadre du PBF, le paiement des factures des *Prestataires* est assuré par les services financiers des *MO/MOD*. Cette fonctionnalité permet de capter les données générées par le circuit de paiement des factures des Prestataires.

OP	Opérations	Observations
T1	L'utilisateur se connecte au système et accède à la fonctionnalité de Suivi du Paiement des Factures	
T2	Le système renvoie le formulaire d'enregistrement des données de Suivi du Paiement de la Facture	
T3	L'utilisateur renseigne les données de Suivi du Paiement de la Facture	
T4	L'utilisateur clique sur le bouton Valider	
T5	Le système retourne un message de confirmation de l'enregistrement des données de Suivi du Paiement de la Facture	

Tableau 10: Scénario de consultation du statut des factures

Cette fonctionnalité permet de suivre l'activité de paiement pour une facture soumise pour paiement.

1.9.0.1. Comment suivre le paiement des factures soumises ?

Pour suivre le paiement des factures soumises, procéder de la façon suivante :

1- Dérouler le module Paiement, cliquer sur la fonctionnalité **Détails de Paiement** ;

2- Dans la fenêtre active, renseigner l'exercice puis cliquer sur le bouton **Valider**

3- La fenêtre active présente pour chaque facture soumise pour paiement l'activité de paiement déjà enregistrée pour la facture.

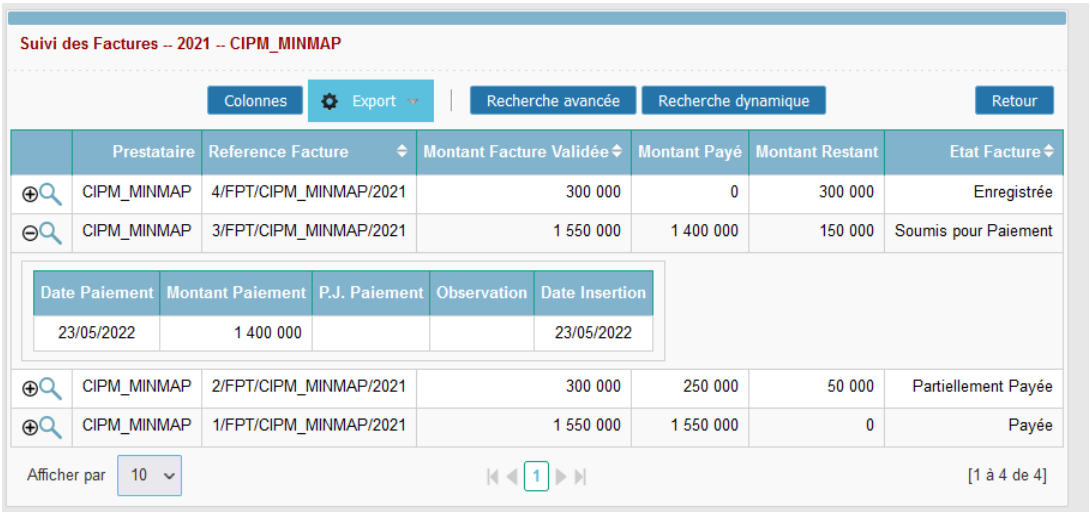

Figure 11: Suivi du paiement des factures soumises (cas de la CIPM/MINMAP/2021)

L'état de la facture peut être consulté sur la dernière colonne. Ainsi, une facture peut être :

— Enregistrée ;

— Soumise pour paiement ;

— Partiellement payée ;

— Entièrement payée.

1.10. PRODUCTION ET EDITION DES RAPPORTS

Ce module permet de ressortir différents rapports issus de la mise en œuvre des différentes articulations du mécanisme PBF. Les différents rapports ou fonctionnalités identifiés sont les suivants :

1.10.0. Rapport de Vérification Quantitative

Le rapport de vérification quantitative concerne les livrables de la production trimestrielle d'un *prestataire*. Il fait un récapitulatif des opérations de vérification quantité mises en œuvre par le *vérificateur* sur la base des éléments d'appréciation quantité des livrables. Pour chaque livrable d'une facture donnée, le rapport de vérification quantitative fait ressortir la décision (VALIDÉ | REJETÉ) émise par le *vérificateur*. Le rapport de vérification quantitative fera ressortir les éléments ci-après :

N°	Livrable	Objet	Décision
1	Désignation du livrable	Objet du projet 1	Rejeté
2		Objet du Projet …	Validé
…	**…**	…	…

Tableau 11: Structure d'un rapport de vérification quantitative

Le rapport est annexé d'une fiche de vérification quantitative qui détaille les opérations de vérification effectuées. La fiche de vérification quantitative a les éléments ci-après :

LIVRABLE: Désignation du livrable

Objet	Documents Collectes	Validation (Oui/Non)	Date	Quantité	Observation
	1.				
	…				
AVIS DU VERIFICATEUR					

Tableau 12: Structure d'une fiche de vérification quantitative

Ce rapport est disponible après avoir effectué les opérations de vérification quantitative des livrables.

1.10.0.1. Comment générer le rapport de vérification quantitative ?

La vérification quantitative produit pour un *Prestataire* la fiche de vérification et rapport de vérification issue de la vérification du *Vérificateur* après une période donnée pour un exercice.

Pour procéder à la génération des éléments de vérification quantitative d'un *Prestataire* pour un exercice donné, procéder comme suit :

1- Dérouler le module Production des Rapports, le menu Vérification Quantitative, puis cliquer sur la fonctionnalité **Vérification Quantitative** ;

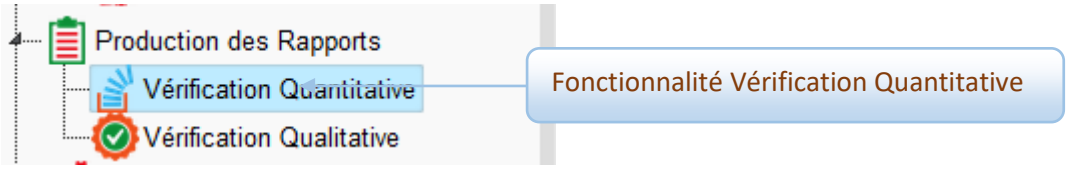

2- Dans la fenêtre active, renseigner l'exercice puis cliquer sur le bouton **Valider**

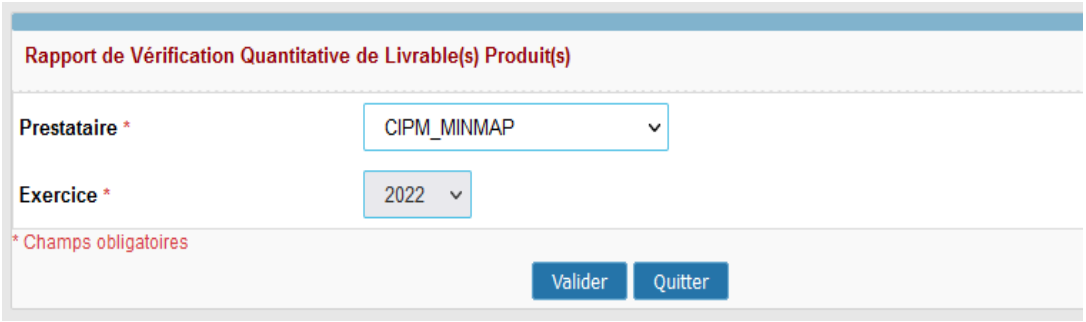

3- Dans le fenêtre active, cliquer sur le bouton Générer Fiches pour générer les fiches de vérification des livrables ou Générer Rapport pour générer le rapport de vérification des livrables

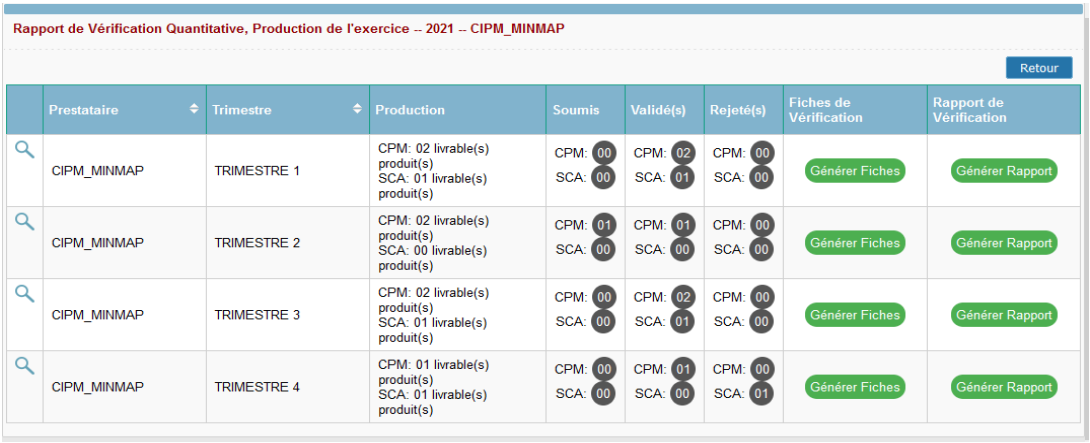

	Prestataire	Trimestre	Production	Soumis	Validé(s)	Rejeté(s)	Fiches de Vérification	Rapport de Vérification
	CIPM_MINMAP	TRIMESTRE 1	CPM: 02 livrable(s) produit(s) SCA: 01 livrable(s) produit(s)	CPM: 00 SCA: 00	CPM: 02 SCA: 01	CPM: 00 SCA: 00	Générer Fiches	Générer Rapport
	CIPM_MINMAP	TRIMESTRE 2	CPM: 02 livrable(s) produit(s) SCA: 00 livrable(s) produit(s)	CPM: 01 SCA: 00	CPM: 01 SCA: 00	CPM: 00 SCA: 00	Générer Fiches	Générer Rapport
	CIPM_MINMAP	TRIMESTRE 3	CPM: 02 livrable(s) produit(s) SCA: 01 livrable(s) produit(s)	CPM: 00 SCA: 00	CPM: 02 SCA: 01	CPM: 00 SCA: 00	Générer Fiches	Générer Rapport
	CIPM_MINMAP	TRIMESTRE 4	CPM: 01 livrable(s) produit(s) SCA: 01 livrable(s) produit(s)	CPM: 00 SCA: 00	CPM: 01 SCA: 00	CPM: 00 SCA: 01	Générer Fiches	Générer Rapport

4- La fiche ou le rapport de vérification quantitative des livrables ainsi générée s'affiche sur la fenêtre active

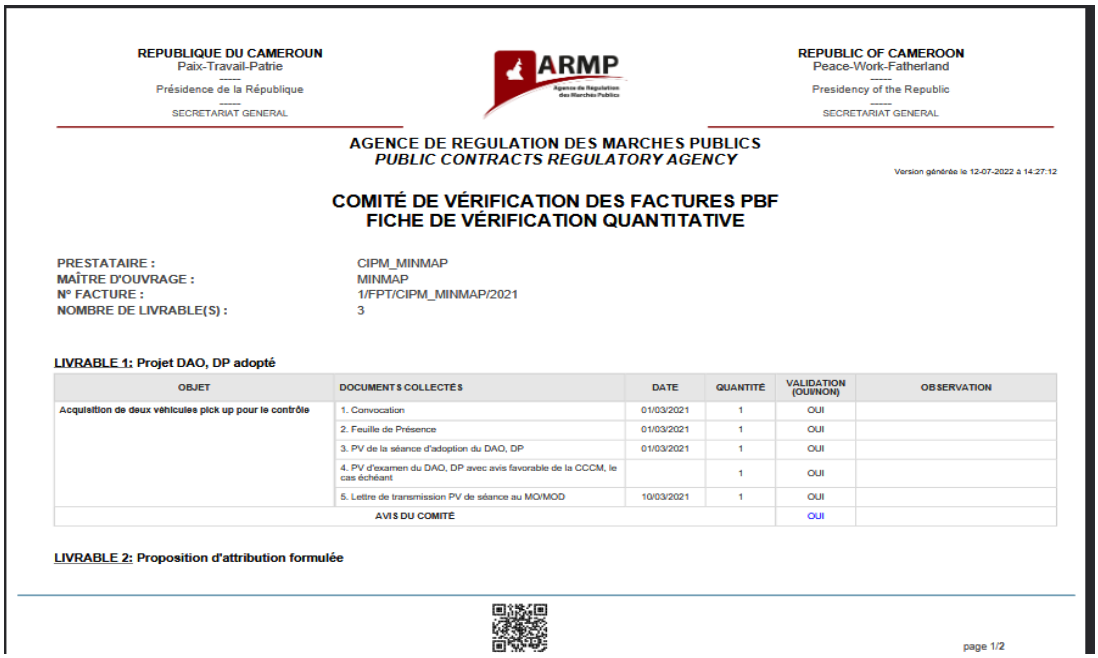

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
Présidence de la République
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
Presidency of the Republic
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY

Version générée le 12-07-2022 à 14:27:12

COMITÉ DE VÉRIFICATION DES FACTURES PBF
FICHE DE VÉRIFICATION QUANTITATIVE

PRESTATAIRE : CIPM_MINMAP
MAÎTRE D'OUVRAGE : MINMAP
N° FACTURE : 1/FPT/CIPM_MINMAP/2021
NOMBRE DE LIVRABLE(S) : 3

LIVRABLE 1: Projet DAO, DP adopté

OBJET	DOCUMENTS COLLECTES	DATE	QUANTITE	VALIDATION (OUI/NON)	OBSERVATION
Acquisition de deux véhicules pick up pour le contrôle	1. Convocation	01/03/2021	1	OUI	
	2. Feuille de Présence	01/03/2021	1	OUI	
	3. PV de la séance d'adoption du DAO, DP	01/03/2021	1	OUI	
	4. PV d'examen du DAO, DP avec avis favorable de la CCCM, le cas échéant		1	OUI	
	5. Lettre de transmission PV de séance au MO/MOD	10/03/2021	1	OUI	
AVIS DU COMITE				OUI	

LIVRABLE 2: Proposition d'attribution formulée

page 1/2

Figure 12: Extrait d'une fiche de vérification quantitative (cas de la CIPM/MINMAP)

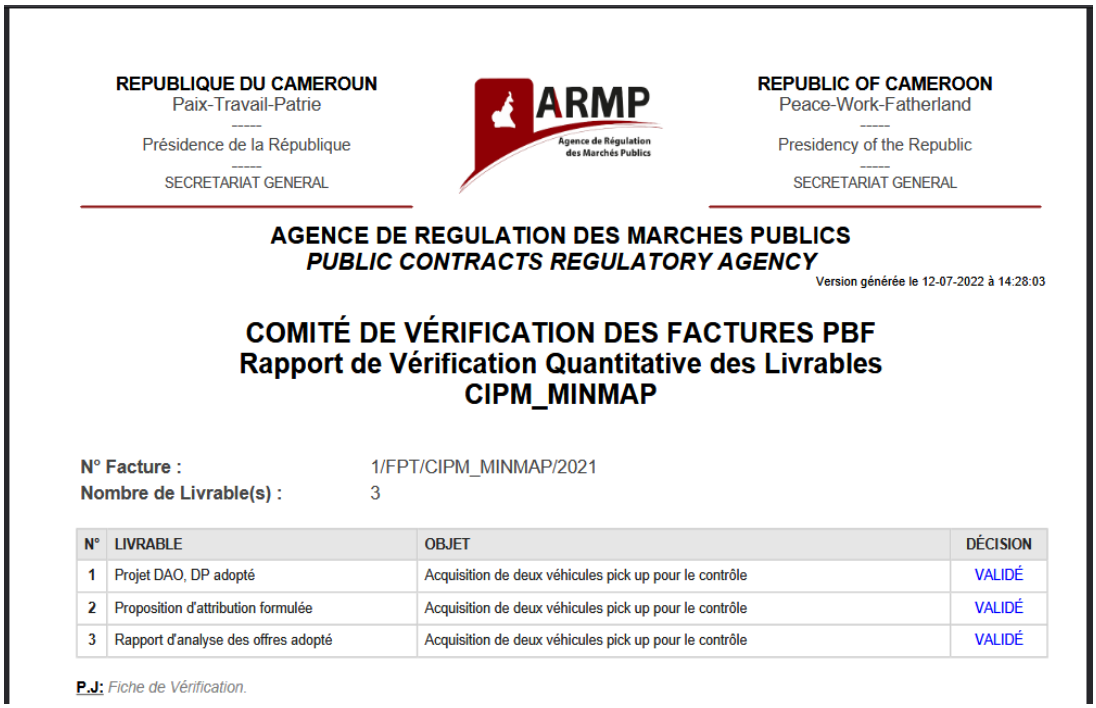

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
Présidence de la République
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
Presidency of the Republic
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY

Version générée le 12-07-2022 à 14:28:03

COMITÉ DE VÉRIFICATION DES FACTURES PBF
Rapport de Vérification Quantitative des Livrables
CIPM_MINMAP

N° Facture : 1/FPT/CIPM_MINMAP/2021
Nombre de Livrable(s) : 3

N°	LIVRABLE	OBJET	DÉCISION
1	Projet DAO, DP adopté	Acquisition de deux véhicules pick up pour le contrôle	VALIDÉ
2	Proposition d'attribution formulée	Acquisition de deux véhicules pick up pour le contrôle	VALIDÉ
3	Rapport d'analyse des offres adopté	Acquisition de deux véhicules pick up pour le contrôle	VALIDÉ

P.J: *Fiche de Vérification.*

Figure 13: Extrait d'un rapport de vérification quantitative (cas de la CIPM/MINMAP)

1.10.1. Rapport de Vérification Qualitative

La vérification qualitative produit pour un *Prestataire* le rapport de vérification issue de la vérification qualité du *Vérificateur* après une période donnée pour un exercice.

Le rapport de vérification qualitative concerne le Bonus Qualité des livrables. Il fait un récapitulatif des opérations de vérification qualité mises en œuvre par le vérificateur sur la base des éléments d'appréciation qualité des livrables. Pour chaque facture Bonus Qualité donnée, le rapport de vérification qualitative fait ressortir la grille d'évaluation

des performances qualitatives avec les éléments présentés dans les **annexes 26 à 29** en fonction du *Prestataire*.

1.10.1.1. Comment générer le rapport de vérification qualitative ?

Pour procéder à la génération du rapport de vérification qualitative d'un *Prestataire* pour un exercice donné, procéder comme suit :

1- Dérouler le module Production des Rapports, le menu Vérification Qualitative, puis cliquer sur la fonctionnalité **Vérification Qualitative** ;

2- Dans la fenêtre active, renseigner les prestataire et l'exercice puis cliquer sur le bouton **Valider**

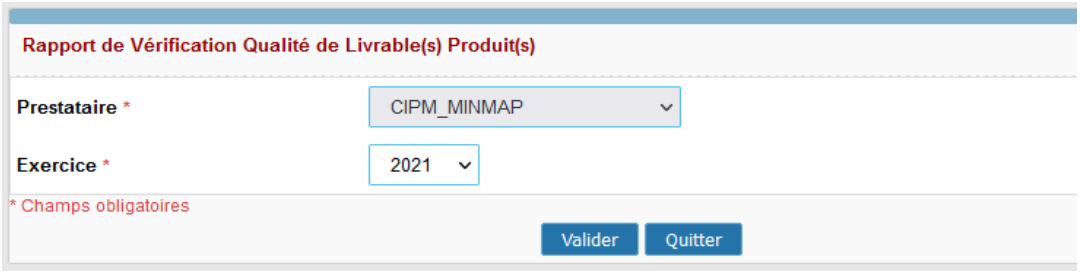

3- Dans le fenêtre active, cliquer sur le bouton Générer Rapport pour générer le rapport de vérification qualitative des livrables

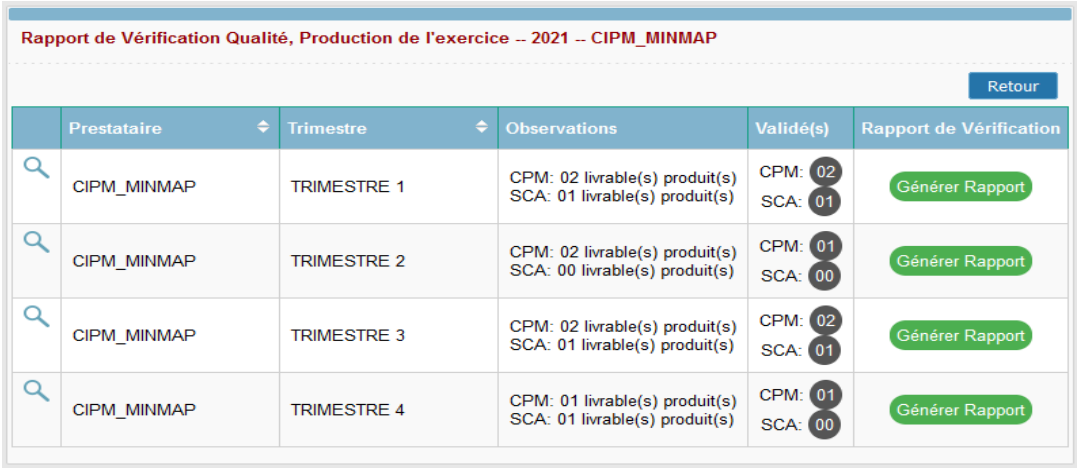

4- Le rapport de vérification qualité des livrables ainsi générée s'affiche sur la fenêtre active

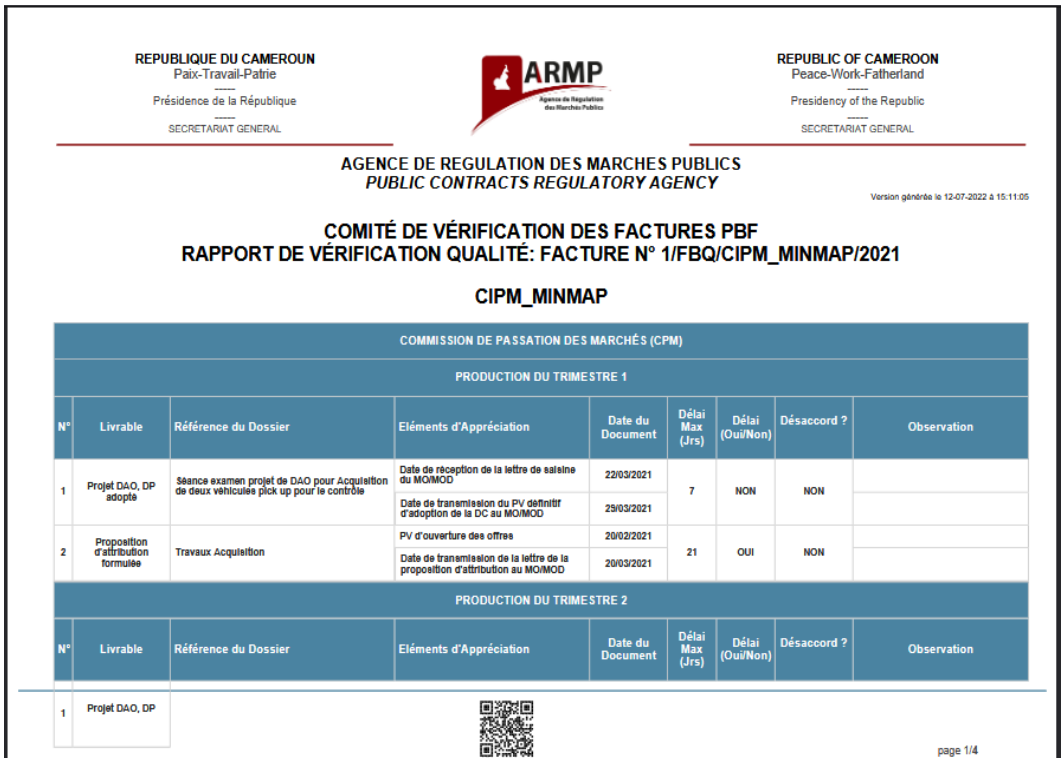

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
Présidence de la République
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
Presidency of the Republic
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY

Version générée le 12-07-2022 à 15:11:05

COMITÉ DE VÉRIFICATION DES FACTURES PBF
RAPPORT DE VÉRIFICATION QUALITÉ: FACTURE N° 1/FBQ/CIPM_MINMAP/2021

CIPM_MINMAP

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS (CPM)								
PRODUCTION DU TRIMESTRE 1								
N°	Livrable	Référence du Dossier	Eléments d'Appréciation	Date du Document	Délai Max (Jrs)	Délai (Oui/Non)	Désaccord ?	Observation
1	Projet DAO, DP adopté	Séance examen projet de DAO pour Acquisition de deux véhicules pick up pour le contrôle	Date de réception de la lettre de saisine du MO/MOD	22/03/2021	7	NON	NON	
			Date de transmission du PV définitif d'adoption de la DC au MO/MOD	29/03/2021				
2	Proposition d'attribution formulée	Travaux Acquisition	PV d'ouverture des offres	20/02/2021	21	OUI	NON	
			Date de transmission de la lettre de la proposition d'attribution au MO/MOD	20/03/2021				
PRODUCTION DU TRIMESTRE 2								
N°	Livrable	Référence du Dossier	Eléments d'Appréciation	Date du Document	Délai Max (Jrs)	Délai (Oui/Non)	Désaccord ?	Observation
1	Projet DAO, DP							

page 1/4

Figure 14: Extrait d'un rapport de vérification qualitative (cas de la CIPM/MINMAP)

1.11. SÉCURITÉ

1.11.0. Compte utilisateur

1.11.0.1. Comment changer de mot de passe ?

Cette fonctionnalité permet de modifier son mot de passe utilisateur.

Pour changer de mot de passe, procéder de la façon suivante :

1- Dérouler le module Sécurité, puis cliquer sur la fonctionnalité **Changer de mot de passe** ;

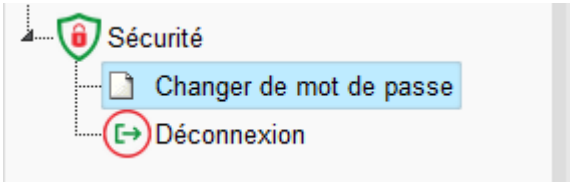

2- Dans la fenêtre active, renseigner les différents champs puis cliquer sur le bouton **Valider**

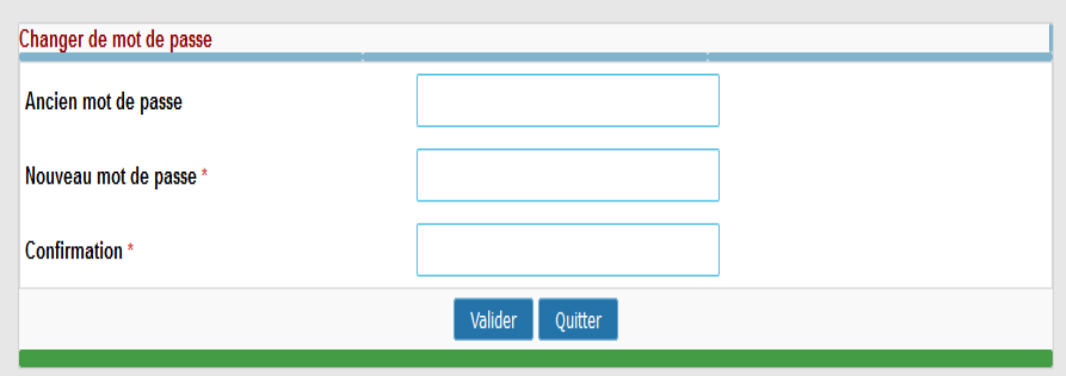

1.11.0.2. Comment se déconnecter de l'application ?

Pour se déconnecter de l'application, procéder de la façon suivante :

1- Dérouler le module Sécurité, puis cliquer sur la fonctionnalité **Déconnexion** ou cliquer sur le bouton **Se Déconnecter** présent à l'extrême droite de la zone entête de l'application ;

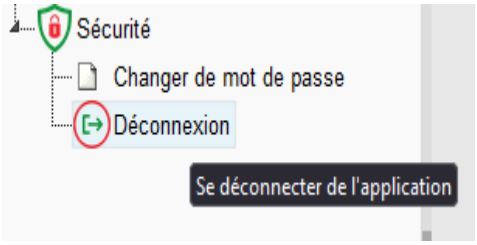

ANNEXES

A. Autres annexes

PAR

SANAGHA TECHNOLOGIES CORPORATION LTD

BP : 6880, YAOUNDE / Tél. : 675 990 579 / 222 31 73 91

Email : SanaghaLTD@hotmail.com

Copyright © MINMAP **e-PBF** 2022